REVUE PERIODIQUE
Tirage : 500 Exemplaires

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Mr. Mamadou SARR Directeur
de l'Institut des Sciences
Humaines.

REDACTEUR EN CHEF
Mr. Sididié Oumar TRAORE

Année 1973 Septembre n°7

-=- S O M M A I R E -=-

I. Histoire et Civilisations

1/ Les Sarakollés du Mali et leur émigration en France par Marie Thérèse Abela de la Rivière page 1 à page 12

II. Sociologie et économie -

Echos du Seminaire de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) sur les stratégies de développement

2/ Les ressources humaines : le cas du Mali par Rokiatou N'Diaye Keïta professeur de Géographie à l'Ecole Normale Supérieure - page 13 à page 35

3/ Les relations économiques des pays sans accès cotier avec les pays de la côte par Issaka Dembélé professeur à l'E.N.A. page 36 à page 53

4/ Une armée de psychologie clinique à Bamako par Michèle Fellous - psychiatre page 54 à 69

III. Sciences et techniques -

5/ A propos d'un projet de fonctionnement d'un centre de recherches archéologiques par Maryvonne Fariji Hervé professeur d'histoire à l'E.N.Sup. page 70 à 81

IV. Information

6/ La réforme de l'enseignement du Mali a l'honneur Le Centre pédagogique Supérieur (C.P.S.) par Baba Akhib Haïdara Directeur Général des Enseignements Supérieurs et de la Recherche Scientifique page 82 à 88

7/ Projet de programme pour les recherches linguistiques et l'I.S.H. par Adama Samassékou chercheur en linguistique, Directeur de la Bibliothèque Nationale page 89 à 94

8/ Libre opinion : le droit international vers une science de la paix page 95 à 103.

LES SARAKOLE DU MALI

et

LEUR EMIGRATION EN FRANCE

par

Marie - Thérèse ABELA - de la RIVIERE

INTRODUCTION

En France les Sarakolé constituent 80% de l'effectif des travailleurs africains et les 2/3 d'entre eux sont originaires de la région de Kayes au Mali.

Une étude sur place des causes et des conséquences de cette migration en France des Sarakolé de la région de Kayes peut apporter une meilleure connaissance du phénomène et, par là, une contribution à la solution des problèmes que pose cette situation. Tel est le but de l'enquête qui vient d'être faite et dont quelques résultats sont présentés dans ce rapport préliminaire.-

II.- LE PAYS SARAKOLE

Nous donnons la dénomination de "pays Sarakolé" à la zone s'étendant a peu près de Kayes à Nara où la plus grande partie de la population parle la langue Sarakolé. Nous n'y incluons pas les zones où les Sarakolés sont minoritaires même si certains ilots ont conservé leur langue, comme c'est le cas dans des cercles de Kolokani, Koulikoro, Niono, Ségou... Nous n'y incluons pas non plus de cercle de Bamamba où des Sarakolés forment un groupe important, mais isolé du groupe principal.

Le pays Sarakolé comprend deux zones climatiques : une zone soudanienne (Kayes) où la pluviométrie atteint 800 mm, et une zone Sahélienne (Nioro, Nara) où la pluviométrie ne dépasse pas 200 mm. La saison des pluies s'étend de juin à Octobre ; la fin de la saison sèche est particulièrement chaude à Kayes qui a la réputation d'être un des points les plus chauds du monde, avec, pour les mois d'Avril et Mai, une moyenne des températures minimales de 42° et des pointes de 47°.

A part un massif rocheux difficile d'accès et inhabité entre Kayes et Nioro, le pays est assez plat. Toute la zone nord est très sableuse.

Le Sénégal est le seul cours d'eau permanent, avec une forte crue en hivernage et un très faible débit en fin de saison sèche. La Kolimbiné et le Tsérékolé sont des cours d'eau semi-permanents qui, en hivernage, innondent d'importantes zones et laissent en se retirant des réserves d'eau dans de nombreuses cuvettes et des terres de décomposition très fertiles. Malheureusement la pluviométrie est irrégulière et les années sèches - comme cette année 1972 - la récolte est très réduite et l'approvisionnement en eau des villages pose de graves problèmes.

On peut estimer à 275.000 le nombre des Sarakolés de cette région, se répartissant ainsi par cercle :

Kayes	: 75.000
Yélimané	: 70.000
Nioro	: 80.000
Nara	: 50.000

.../...

On compte plusieurs centaines de villages sarakolé. Beaucoup sont de gros villages ; environ 80 dépassent 1000 habitants.

Citons parmis les plus gros :

Gombou	:	5.700 h
Yaguiné	:	5.000
Trovngoumbé	:	5.000
Kirané	:	4.700
Kersinienne	:	4.500
Nara	:	4.200
Youri	:	4.000
Diangonnté -		
Kamara	:	3.300
Krémis	:	3.300
Doncoulané	:	3.200
Diéma	:	3.100
Yeréré	:	3.100
Gori	:	3.100

L'histoire des sarakolés commence avec l'Empire du Ghana du moyenne âge dont la forture fut fondée sur le commerce entre le monde arabe et le monde noir. Ils ont gardé des traditions vivantes et une grande fierté de ce passé glorieux. Après la chute de l'Empire du Ghana, une partie se dispersa dans tout l'Ouest africain où certains groupes ont gardé jusqu'à maintenant le souvenir de leurs origines. Les autres formèrent des petits royaumes dans la zone habitée actuellement par les sarakolés, royaumes qui eurent tous leurs moments de grandeur et de décadance ; qui furent tantôt envahisseurs et tantôt envahis, qui se firent la guerre mutuellement et furent plusieurs fois dominés par de puissants voisins. Les derniers envahisseurs furent les Toucouleurs d'El Hadj Oumar à la fin du 19è siècle, eux-mêmes chassés par les Français quelques années plus tard. Cette histoire mouvementée entraina de nombreuses migrations et un brassage intense des populations. Il en reste beaucoup de souvenirs conservés par la tradition des griots et les provinces (Guidimaka, Diafounou, Kingui...) sont encore des réalités vivantes dont on connaît le passé et qui ont gardé leur originalité jusqu'à nos jours.

.../...

L'économie de la Région repose sur l'agriculture et l'élevage, mais le milieu naturel est particulièrement ingrat : beaucoup de terres médiocres, un climat très chaud, une pluviométrie faible et irrégulière... l'agriculture est restée très traditionnelle : labour à la daba après les premières pluies, pas d'engrais ; la culture attelée commence tout juste à faire son apparition. Des cultures de décrue sont pratiquées dans la région de Yélimané où les surfaces innondées sont importantes. Le mil est de loin la production principale du pays (quelque 50.000 T) et c'est presque l'unique culture du Cercle de Nioro. A Kayes et Yélimané, s'y ajoutent une quantité appréciable de maïs et quelques champs d'arachide. Les troupeaux sont importants :
bovins, ovins, et cheveaux dans la région de Nioro ; mais ils sont peu exploités ; on se contente de consommer le lait et de tuer de temps en temps un animal pour les fêtes ; la commercialisation est très faible par rapport aux possibilités. Cette agriculture de subsistance est complétée par les apports des nombreux migrants du pays.

III. - LES DIFFERENTS COURANTS DE L'EMIGRATION SARAKOLE

1. L'émigration commerciale

Déjà du temps de l'empire du Ghana, les ancêtres des Sarakolé s'étaient fait une réputation de commerçants habiles. Situés à la limite du désert et de la savane, ils servaient d'intermédiaires entre les nomades et les agriculteurs, vendant au Nord l'or venant du sud et au sud le sel venant du Nord.

Depuis cette vocation ne s'est pas démentie : seuls les circuits commerciaux et la nature des marchandises ont changé.

Il y eut le commerce des esclaves, captifs des tribus du sud, échangés contre les chevaux venus du nord et vendus aux caravanes qui les emmenaient en Afrique du Nord.

Il y eut le commerce de la cola : le colporteur Sarakolé descendait vers le sud avec son âne chargé de bandes de coton du pays et de marchandises achetées aux arabes et remontait chargé de noix de cola qu'il vendait dans les villages. Le voyage durait plusieurs mois. Plus tard ce fut le bétail du nord qui fut échangé

.../...

contre la cola du sud. Actuellement, les camions ont remplacé les ânes, mais le commerce est toujours aux mains des Sarakolés.

Il y eut aussi l'or et les diamants en Guinée, en Côte d'Ivoire, en Sierra Léone, au Congo, en R.C.A..... A chaque fois qu'un endroit semblait propice, les jeunes Sarakolés accouraient. Au début, le nouvel arrivant travaillait dur à l'extraction et sans beaucoup de gain, mais peu à peu il entrait dans le circuit commercial : il vendait d'abord sa propre production puis devenait un petit commerçant puis un gros, puis un très gros commerçant. C'est ainsi que beaucoup de Sarakolés ont fait fortune. Actuellement, certains sont encore sur place avec leurs familles, rentrant de temps en temps au village d'origine, y envoyant de l'argent et y faisant "éduquer" leurs enfants pendant quelques années. D'autres se sont installés en Côte d'Ivoire ou à Bamako où ils ont investi en maisons de commerce, en sociétés de transport (avec plusieurs camions), en villas, (à Badalabougou en particulier). Yacouba SYLLA, originaire de Nioro et vivant actuellement en Côte d'Ivoire, est cité fréquemment comme l'exemple type du commerçant Sarakolé parti de rien et qui a acquis une fortune colossale à force d'habileté et d'esprit d'entreprise.

Mais ce commerce de l'or et du diamant qui a fait la fortune de beaucoup est soumis à une réglementation stricte dont les Sarakolés ne se sont guère souciés. C'est pourquoi des mesures d'expulsion ont été prises contre eux successivement en Côte d'Ivoire, en Sierra Leone, au Congo et, tout récemment au Zaïre. Mais généralement une bonne partie d'entre eux s'arrangeaient pour rester et ceux qui étaient effectivement expulsés tentaient de se réfugier dans le pays voisin pour y continuer leurs activités en attendant de regagner leur domicile. D'autres s'installaient en Côte d'Ivoire, à Bamako ou revenaient au village. Dans la plupart des villages Sarakolé, et surtout dans la région de Nioro, on trouve plusieurs "anciens" de ces pays de l'or et du diamant.

2. <u>L'émigration salariée</u>

Vers les années 1920, le développement des cultures commerciales dans l'Ouest Africain a permis la naissance d'un sala-

.../...

riat agricole. C'est alors que beaucoup des Sarakolés sont partis comme "navetane" au Sénégal, pour y cultiver l'arachide. Certains partaient pour la récolte, 4 mois, et rentraient au pays avec l'argent gagné. D'autres passaient une année complète, quelquefois deux : ils s'installaient chez un employeur pour lequel ils travaillaient 4 jours par semaine ; en échange de quoi celui-ci leur fournissait le logement, la nourriture et un terrain sur lequel ils pouvaient cultiver l'arachide pour leur propre compte les 3 autres jours de la semaine. Après la récolte, ils vendaient leurs arachides et rentraient au village avec le produit de la vente.

Puis on fit appel à la main d'oeuvre étrangère pour la culture des caféiers en Côte d'Ivoire : beaucoup de Sarakolés, surtout ceux de la région de Nioro se dirigèrent désormais vers la Côte d'Ivoire ; ceux de la région de Kayes, plus proches du Sénégal continuèrent à y chercher des emplois : certains travaillèrent à St. Louis et Dakar. D'autres furent bateliers sur le fleuve, puis devinrent soutiers pour la navigation maritime entre Dakar et la France ; quand cessa la navigation à vapeur, ils trouvèrent du travail dans les ports qu'ils avaient fréquentés à Marseilles spécialement où ils forment actuellement une importante colonie.

IV. L'EMIGRATION EN FRANCE

C'est à partir des années 60 que les Sarakolés commencent à affluer en France. Les premiers venaient surtout du Cercle de Kayes, déjà orientés vers le Sénégal et Dakar. Puis les mouvements s'étendent vers le nord : le Cercle de Yélimané se met à migrer à son tour en France et le taux des départs n'est pas loin actuellement d'atteindre celui de Kayes. Enfin certains villages du Cercle de Nioro suivent le mouvement, tandis que d'autres, la majorité, restent encore essentiellement tournés vers l'émigration en Côte d'Ivoire et dans les pays d'Afrique équatoriale.

Il est difficile de chiffrer l'émigration Sarakolé. On peut estimer que le nombre des Sarakolés maliens présentent actuellement en France est de 10 à 15.000, la grosse majorité étant à Paris et dans la banlieue parisienne.

Ceux qui émigrent sont surtout des jeunes de 20 à 35 ans. La plupart sont des célibataires, mais la proportion d'hommes

.../...

mariés reste cependant importante.

Le premier départ est surtout le fait de jeunes célibataires. Les raisons du départ sont diverses. Bien sûr, il y a toujours le désir de gagner de l'argent et de procurer à sa famille et à soi-même les avantages qui en découlent. C'est aussi la tradition qui veut que les jeunes partent à l'étranger chacun son tour, gagner l'argent dont la famille a besoin. Mais le migrant parisien a des motivations que n'avait pas le navétane du Sénégal : c'est l'attrait, le prestige de la grande ville étrangère, de Paris. Réunis sous l'arbre à palabre, les jeunes écoutent le migrant de retour décrire la vie à Paris sous un jour merveilleux. Les élèves des Ecoles Fondamentales nous ont fourni des échos de ces descriptions : des grandes rues, la circulation intense, les illuminations, les maisons à étages, les magasins, ... Les jeunes rêvent d'aller à Paris, autant pour le connaître et jouir au retour du prestige de "celui qui est allé à Paris" que pour y gagner de l'argent.

Le migrant célibataire fait souvent un séjour assez long : cinq, six... dix ans. Rien ne le presse de rentrer. Il prend son temps pour économiser autant qu'il le souhaite. A son retour il a pris de l'âge, et il a économisé de quoi payer une dot : généralement il se marie.

Après le mariage, certains restent définitivement au village. D'autres repartent de nouveau au bout de quelques mois ou d'un an. La motivation du deuxième départ est essentiellement économique : ils connaissent Paris, savent que la vie y est dure et le foyer qu'ils ont fondé leur donne des attaches nouvelles au village. Mais toutes les économies du premier séjour sont épuisées et il n'y a aucun moyen de se procurer de l'argent sur place : le deuxième séjour est généralement plus bref : 2 à 4 ans. La femme attend au village. Certains repartent encore une troisième fois ; quelques-uns, mais c'est encore exceptionnel, emmènent leur femme en France. Ils trouvent un petit logement à Paris ; elle travaille généralement dans un foyer pour africains où elle fait la cuisine pour un groupe ; les enfants, quand il y en a, sont mis en nourrice.

.../...

A son arrivée à Paris, le migrant est accueilli par ceux de son village auxquels il a parfois emprunté l'argent du voyage. Il est hébergé et nourri jusqu'à ce qu'il ait trouvé un emploi, ce qui demande souvent plusieurs mois. Il doit alors payer son loyer et sa nourriture, rembourser l'argent emprunté et cotiser à la caisse commune de son village. Ce qui lui reste, il l'envoie en grande partie à sa famille. Quelque vingt mille mandats par an arrivent ainsi de France aux bureaux de poste de la région, pour un montant de près d'un milliard de FM, soit une moyenne de 50.000 FM par mandat et de 75.000 FM par migrant présent en France. A cela il faut ajouter les sommes apportées de France lors du retour qu'il est difficile d'estimer.

L'argent envoyé de France est utilisé à différentes fins ; les dépenses les plus courantes sont les suivantes :

- paiement de l'impôt ;
- achats complémentaires de nourriture pour la famille ;
- achats de boeufs pour augmenter le troupeau familial ;
- paiement de la dot de la future femme ;
- participation à la construction en dur d'une mosquée dans les plus gros villages ; les villages voisins, plus petits, s'ils appartiennent à la même famille, cotisent aussi pour cette mosquée.

D'autres dépenses sont très courantes sans être aussi généralisées :

- achat d'un petit commerce ;
- pélerinage à la Mecque du migrant lui-même, ou plus souvent de son père ou de sa mère ;
- pose d'un toit en tôle pour la maison (mais très rarement construction d'une maison en dur dans le village) ;
- achat de bijoux en or pour les femmes.

De plus, avant son retour au pays, le migrant achète pour lui-même ou commande du matériel : montre, transistor, vélo, mobilette, fusils de chasse... Certains ont acheté des tracteurs ; d'autres ont passé le permis de conduire à Paris et ont commandé une voiture. On cite aussi des cas d'achat de pompe pour le village, voire d'un groupe électrogène qui éclaire le village.

.../...

Enfin, à son arrivée au village, le migrant se doit d'apporter des cadeaux aux membres de la famille : argent à son père, vêtements aux autres. Les vêtements offerts sont toujours de type traditionnel :
boubou brodé pour les hommes et pour les femmes ; le tissu est acheté à Paris et le vêtement confectionné par un tailleur sarakolé installé le plus souvent dans le même foyer que ses compatriotes-clients.

CONCLUSION

1. Les incidences pour le pays

Les fonds envoyés de France apportent un bien-être au pays qui, sans cela, vivrait dans un état souvent proche de la misère. Cet apport positif est reconnu de tous, des intéressés comme des fonctionnaires locaux.

Mais l'émigration en France n'est pas sans inconvénients : il y a ceux qui reviennent malades, tuberculeux en particulier ; le problème a été plus aigu il y a quelques années où certains revenaient avec une tuberculose pulmonaire non soignée, en évolution, actuellement ceux qui rentrent ont généralement été soignés en France et sontstabilisés ; mais peut-être y aura-t-il des rechutes s'ils ne sont pas suivis médicalement. D'autres reviennent malades mentaux. Il est impossible de donner des chiffres, mais on nous a cité un ou deux cas qui semblent incurables dans de nombreux villages. D'autres enfin sont victimes en France de graves accidents du travail qui les ont rendus plus ou moins invalides : amputés, aveugles, aralysés... là encore, un, deux ou trois cas dans de nombreux villages. Enfin, l'éloignement prolongé des époux pose des problèmes familiaux ; la femme supporte l'absence tant que l'émigré envoie régulièrement de l'argent. Mais il arrive que celui-ci reste plusieurs années absent sans même donner de nouvelles et alors, souvent, la femme demande le divorce. Les cas de divorce pour absence prolongée du mari sont fréquents dans la région de Yélimané.

D'autre part, l'absence des jeunes gens pendant plusieurs années de suite, entraine une certaine pénurie de main d'oeuvre

.../...

pendant l'hivernage ; mais il ne semble pas que la production agricole s'en ressente particulièrement : la récolte est relativement abondante les années où la pluviométrie est bonne et vice-versa.

Par contre la migration a des conséquences très nettes sur l'élévage : l'investissement des économies en bétail entraine un gonglement spectaculaire des troupeaux des sarakolés et par conséquent une surcharge des espaces de parcours dont l'herbe est déjà insuffisante en saison sèche. De plus ce troupeau est peu exploité et n'améliore guère la production du pays. Enfin notons que certains migrants ont tenté d'utiliser du matériel agricole moderne, tracteurs en particulier, mais ils semblent avoir souvent eu des déboires.

2. Perspectives d'avenir

Le courant actuel d'émigration vers la France prend la relève d'autres courants et répond autant à un besoin impérieux de l'économie locale qu'à une tradition d'aventure. On peut déplorer que les sarakolés quittent leur pays pour travailler à l'étranger mais y a-t-il une solution de rechange à cet état de choses ?

Peut-être un jour la conjoncture économique et politique entrainera-t-elle une forme demande de main d'oeuvre dans un autre pays d'Europe ou d'Afrique et les sarakolés, avec leur capacité d'adaptation et leur tradition d'émigrations lointaines, n'hésiteront pas à se rendre là où il y aura du travail. Mais on n'entrevoit guère actuellement une telle perspective.

Sur place, dans la région de Kayes, et même dans l'ensemble du Mali, les emplois salariés sont encore très limités et il semble exclu qu'avant longtemps la demande sarakolé puisse trouver satisfaction sur place ; on peut noter que le nombre total des emplois dans l'industrie malienne n'atteint pas actuellement celui des sarakolés en France.

Reste le développement de la production agricole ; actuellement des opérations coton et arachide sont en cours dans la région de Kayes, mais elles concernent surtout les régions non-sarakolé. Une opération mil est en projet dans les Cercles de

.../...

Nioro et de Yélimané ; des projets de culture irriguée sont aussi envisagés.

Il est bien certain qu'une augmentation et une régularisation de la production agricole, vivrière en particulier, supprimerait cette hantise du manque de mil qui pousse les hommes à partir : on remarque que les départs sont plus nombreux après une mauvaise récolte. Mieux cultiver pour mieux se nourrir intéressera surtout ceux qui désirent rester au village, et ils sont assez nombreux pour que l'on oeuvre dans ce sens. Mais pour que le travail agricole puisse remplacer celui du migrant parisien il faudrait qu'il procure aussi un revenu monétaire comparable. Est-ce que les cultures proposées par les différentes opérations offrent une telle possibilité ?

De plus, cultiver pour vendre est une perspective tout à fait étrangère au milieu sarakolé : on cultive pour se nourrir et l'on va chercher à l'extérieur l'argent dont on besoin. On ne vend pas les produits agricoles et il n'y a jamais de marché dans les villages.
Ceci dit, il n'est pas impossible qu'un travail agricole rentable puisse prendre la place du travail en France, sinon pour les jeunes migrants célibataires que le goût de l'aventure et le prestige de Paris attirent autant que le salaire, du moins pour les plus âgés, mariés et pères de famille, qui hésitent à repartir mais cherchent cependant à gagner un peu d'argent pour vivre plus à l'aise au village. L'apport d'argent extérieur permettrait un équipement rapide des agriculteurs désireux d'entreprendre de nouvelles cultures. Une amélioration de la rentabilité de l'élevage pourrait avoir la même influence. Enfin il y aurait place dans le pays pour quelques artisans de type moderne : fer, bois, mécanique, réparation de montres, et de transistors... Il serait souhaitable que quelques migrants profitent de leur séjour en France pour acquérir ces spécialités.

13-35

LES RESSOURCES HUMAINES : LE CAS DU MALI

Par Rokiatou N'Diaye KEITA Professeur
de Géographie à l'Ecole Normale
Supérieure

B A M A K O

Dans la définition d'une stratégie du développement une attention particulière doit être accordée aux ressources humaines car l'homme absorbe des richesses pour sa nourriture afin d'assurer sa croissance, pour l'entretien de sa santé, pour son éducation, pour l'acquisition de l'équipement indispensable à sa participation au développement. Pour définir l'impact des ressources humaines sur le développement, il est donc important de connaître les effectifs de la population et leur évolution, sa structure démographique, pour déterminer la nature de la pression qu'elles exercent sur les autres ressources, afin de savoir si elles constituent des éléments moteurs du développement, quand elles cessent de l'être pour devenir des freins. On peut ensuite se demander si dans les conditions propres aux pays de l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, la situation des ressources humaines, a été, est ou sera défavorable ou propice au développement. Quelles sont alors les éléments dont il faut tenir compte pour définir une stratégie de développement valable et applicable à ses pays à court et long terme.

Notre reflexion sera essentiellement centrée sur un seul cas, celui du Mali, qui nous est le plus proche, par conséquent le mieux connu.

I - UN PEUPLEMENT ANCIEN, SUPPORT DE BRILLANTES CIVILISATIONS

La présence de nombreux sites préhistoriques à travers tout le Mali, témoigne de l'ancienneté de son peuplement. Quelques noms de lieux bien connus dans les environs immédiats de la capitale suffisent pour témoigner de cet état de fait : la grotte préhistorique du Point-G, celle de Siby.

Même les parties du territoire actuellement soumise au désert ont été autrefois des lieux de concentration de population importants. De nombreux sites néolithiques dans toute la zone sahélienne malienne confirment ces faits : plusieurs tumili ont été trouvés dans les régions du Léré-Nampala, de Nioro, Yélimané, du Tilemsi, des monuments lithiques près de la mare de Toya (Yélimané). Les peuples cultivateurs de cette zone ont été remplacés par des pasteurs, contraints de se replier vers le sud, à cause

.../...

du dessèchement progressif du Sahara et de ses bordures. Les populations noires, avant ce dessèchement commencé au néolithique atteignaient 27° Nord, aujourd'hui elles ne dépassent pas 17° Nord à l'Ouest de Gao et 15° - 16° Nord à l'Est.

Dans les parties méridionales du pays le peuplement est également très ancien : en effet les peintures rupestres de la montagne de Kita et les industries lithiques de la grotte de Missirikoro, près de Sikasso en sont quelques témoins certains.

Les savanes maliennes font certainement partie des régions de de l'Afrique de l'Ouest qui ont été les plus favorables à l'homme préhistorique et à ce titre peuvent être considérées comme l'un des berceaux de l'Agriculture Tropicale, en particulier celle des céréales comme le mil, le fonio, le riz.

Elles sont encore de nos jours l'habitat de peuples de vrais paysans : Bambara, Malinké, Sarakolé, Sénoufo, Minianka, Dogon, etc. qui ont su organiser leurs terroirs et adapter leurs techniques de culture aux conditions du milieu (climat, sol, densité, de population). Ces agriculteurs ont parfois pénétré dans les forêts mésophiles et ont réussi à remplacer au prix d'un accroissement de densité, des peuples vivant davantage de chasse et de cueillette : cela a dû se produire en pays Sénoufo où on retrouve des lambeaux de la forêt humide au milieu de zones densement peuplées.

Au cours de la période historique de nombreuses cités marchandes se sont développées dans la frange sahélo-soudanienne du pays, aux points de convergence entre les pistes transsahariennes, sur les quelles circulaient les caravanes maghrebines et de celles qu'empruntaient les Bioulas (Bambara, Marka, Malinké, Mossi...) de la savane. Ces villes ont laissé des vestiges rappelant les brillantes civilisations dont sont auteurs des populations ayant appartenu aux empires de Ghana, Mali, Songhoï et dont le Mali actuel est héritièr à bien des égards.

Dans le bassin du fleuve Sénégal, Ghiarou ou Goundiourou, est cité par El Bakri, Idrissi et Ibn Hawqal comme un important marché de l'or qui aurait occupé l'emplacement actuel du village

.../...

de Dougouba, à 5 km au sud de Kayes. Diara Capitale de l'ancien royaume Diawara, qui a atteint son apogée au XV siècle était aussi un marché important commerçant avec le Sahara, en particulier les salines d'Idjil - la ville aurait occupé un site se trouvant à 32 Km au Nord-Est du Nioro du Sahel. Koukia et Sané, près de Gao ont revélé des vestiges témoins de la brillante civilisation et de la prospérité économique de l'Empire Songhoï.

Tombouctou et Djenné sont des témoins mieux conservés d'une belle page de l'histoire du Mali, celle du développement de la littérature, des arts et sciences, du commerce grâce aux échanges entre notre pays et le monde arabe d'une part, les mondes soudanais et forestier d'autre part.

En dehors du commerce, le Mali ancien a connu le développement d'autres activités, notamment l'exploitation de ressources minières l'or du Bambouk et du Bouré, le fer traité dans les hauts fourneaux traditionnels et dont on trouve des traces partout sur les plateaux cuirassés du pays, le sel et enfin le cuivre, produit rare dans l'Ouest africain, à propos duquel Al Omari disait : "le Sultan Musa m'a dit qu'il possède une ville appelée Dkra où se trouve une mine de cuivre rouge, d'où l'on l'apporte en barre jusqu'à Nyani. Il n'y a rien dans tout mon Empire me dit le Sultan, qui soit pour moi une source de taxes pareilles à celles que produit l'importation de ce cuivre brut = on le retire de cette seule mine et point d'une autre (cf. Al Omari, Masalik, page 80-81).

Des imprégnations de cuivre ont effectivement été signalées en plusieurs points du Mali, en particulier dans la région de Nioro, par R. FURON et V. PEREBASKINE près des villages ci-après = Sirakoro, Lambatara, Kadiel Pobi, Bouli Kadiéré.

Toutes ces activités plaident non seulement en faveur d'une occupation très ancienne du pays, maus aussi de l'existence de grands foyers de peuplement d'une densité élevée, une certaine abondance de main-d'oeuvre étant nécessaire non seulement pour mener à bien des activités minières, produire suffisamment pour nourrir les populations de commerçants des cités marchandes et leur permettre d'exporter des excèdents dans les régions où les

.../...

conditions naturelles sont moins favorables à la culture, mais aussi pour assurer la défense d'empires qui à certaines époques s'étendaient de l'Atlantique à la boucle du Niger, pour fournir des esclaves au monde arabe et plus tard aux négriers européens qui les exportaient en Amérique.

Malheureusement l'état actuel des connaissances sur l'histoire précoloniale ne permet pas d'effectuer une évaluation de la population, ni de préciser des densités au cours de cette période.

On peut cependant retenir que toutes ces sociétés traditionnelles ont dû réaliser un équilibre entre la population et les ressources, équilibre qui était nécessaire à leur survie et au maintien du niveau de développement qu'elles ont pu atteindre selon les témoignages qui nous sont parvenus. La nature de cet équilibre est étroitement dépendantes des techniques mises au point et du degré d'adaptation de celles-ci au milieu naturel. Cet équilibre ainsi réalisé permet alors une certaine charge démographique sur le territoire utilisé.

Il serait intéressant de déterminer la valeur de cette charge démographique à différentes époques, la structure démographique correspondante, pour mieux saisir l'évolution qui a aboutit à la situation actuelle.

Faute de renseignements nous nous contenterons d'une analyse de la démographie de la période contemporaine, ce qui nous permettra de deceler des freins ou des moteurs du développement économique actuel et futur.

II - EVOLUTION DE LA POPULATION

Pendant la période coloniale et même depuis l'indépendance, les données statistiques valables permettant d'apprécier l'importance de la population et son rythme de croissance sont très limitées. Un recensement en 1950 et une enquête démographique en 1960-61 donnent seuls des indications quelque peu précises. Les autres données dont on dispose sont les résultats d'estimations du service de la statistique ou de recensements administratifs ayant les lacunes que l'on sait.

.../...

Avant la seconde guerre mondiale il n'y a pas eu d'évaluations précises ni des effectifs de la population ni du taux d'accroissement naturel. Même pour la seule ville de Bamako D. BLENEAU et G. LOGOGNATA soulignent l'incertitude des données démographiques non seulement avant la guerre, mais après également (I). Le problème estidentique pour l'ensemble du pays. Les statistiques disponibles doivent donc être interpretés avec beaucoup de prudence. Même si la natalité était aussi élevée que de nos jours il est indéniable que les taux d'accroissement étalent réduits par une forte mortalité due à de graves épidemies (de variole, rougeole, fièvre jaune, grippe espagnole, méningite cérébro-spinale), à de grandes endemies (maladie du sommeil, onchorcercose, paludisme etc...), à de grandes famines conséquentes soit à la secheresse (celle de 1913 notamment) soit aux dégats dûs à des vols de criquets. Des épidemies de peste bovines décimaient régulièrement les troupeaux, compromettant, gravement la subsistance de milliers d'éleveurs des zones soudano-saheliennes. Après la guerre les tâches attribuées aux colonies dans le cadre du redressement économique de la métropole exigent qu'un minimum d'investissements soit effectués pour améliorer l'état général de main-d'oeuvre. Un grand effort est entrepris pour lutter contre les épidemies et les grandes endemies. Cet effort sera surtout appréciable dans les centres urbains. La suppression totale de certaines épidemies (fièvre jaune) la limitation des effets des autres (variole, rougeole) sont certainement responsables d'une diminution du taux de mortalité surtout infantile. Mais cet abaissement de la mortalité n'a pas été très sensible dans les pays de l'Afrique Tropicale et en particulier ceux sans accès côtier. En effet au lendemain de la deuxième guerre mondiale (en 1950), les services spécialisés des Nations-Unies donnent les estimations suivantes sur les taux démographiques des grands ensembles continentaux dans le monde (cf. Accroissement de la population mondiale dans l'avenir. - Nations-Unies - Etudes démographiques n°28 New York. Page 34) =

.../...

	Natalité	Mortalité	Accroissement Naturel
Afrique	47 %0	33 %0	14 %0
Asie	46 %0	33 %0	13 %0
Amérique Latine	40 %0	19 %0	21 %0

(I) -: D.Bléneau et G. LACOGNATA - Evolution de la population de Bamako - Etude maliennes n°3 - page 27 - 1972

La mortalité en Afrique reste donc très forte. Il faut reconnaître qu'en 1950 les efforts entrepris n'ont pu encore donner de résultats perceptibles et dans les pays de l'intérieur, l'infrastructure prévue n'a pas encore été mis en place partout.

Mais même par la suite la démographie de l'Afrique Tropicale restera dominée par une forte mortalité.

Selon les statistiques des Nations-Unies, la population dans les grandes régions du Tiers-Monde se repartie de la façon suivante à différentes époques (1).

	Afrique	Amérique Latine	Asie
1900	7,7 %	4,1 %	55,3 %
1925	7,7 %	5,2 %	53,5 %
1950	8 %	6,5 %	55,2 %
1975	7,9 %	7,9 %	57,7 %
2000	8,2 %	9,4 %	61,8 %

On constate un accroissement continu mais très lent du poids de l'Afrique dans la démographie mondiale. Il semble que cette évolution démographique en Afrique Tropicale soit encore plus lente que dans les régions méditerranéennes du Continent.

Des projections effectuées par les services spécialisés de l'O.N.U. permettent de renforcer cette impression (cf. J.GALLAIS).

.../...

Région	Densité en 1950	Densité en 2.000	
		Hypothèse faible	Hypothèse forte
Afrique du Nord	7,3	19	28
Afrique Noire	6,6	13	21
Amérique du Sud	6,2	18	27
Amérique Centrale	14	44	66
Asie du Sud-Ouest	11	28	41
Asie du Sud-Est	38	83	122
Asie-Est	52	110	163
Antilles	69	153	225
Asie du Sud	91	190	280

(1) -: J.GALLAIS = quelques particularités démographiques de l'Afrique Noire - Bulletin de la Fac de Lettres de Strasbourg 42e Année n°6 Mars 1964 - Page 326.-

Ces données permettent de distinguer dans le Tiers-Monde plusieurs cas :

- les régions de faible densité à accroissement démographique lent : Afrique Noire ;
- les régions de faible densité à accroissement démographique rapide : Afrique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud, Asie du Sud-Ouest
- les régions de forte densité à accroissement rapide = les Antilles, Asie du Sud - Est et de l'Est.

En analysant les quelques données démographiques établis depuis la dernière guerre on s'aperçoit que les régions de faible mortalité sont très souvent celles ayant un accès facile : la moyenne vallée du fleuve Sénégal n'a qu'un taux de mortalité de 24%, le peuplement est échelonné en un long ruban de part et d'autre du fleuve, ce qui facilite l'encadrement sanitaire et il

.../...

existe un médecin pour 50.000 Habitants.

Dans le Delta Intérieur du Niger au Mali, le taux de mortalité s'élève à 41 %0 (la mortalité infantile dépasse 230 %0) : l'encadrement sanitaire est très insuffisant, un médecin pour plus de 100.000 Habitants ; la population est dispersée dans une zone inondée d'accès difficile en toutes saisons.

On a constaté une avance démographique des pays côtiers surtout ceux à économie de plantation (Ghana, Côte d'Ivoire, Nigéria) sur ceux de l'Intérieur. Pour les premiers les taux de mortalité sont groupés autour de 25 %0 et pour les seconds vont de 30 à 40%0.

La lente progression démographique de l'Afrique Noire, peut alors s'expliquer par une différence sensible entre les zones côtières, ouvertes et des régions intérieures où l'encadrement sanitaire a été et reste faible compte tenu des difficultés de communication et du faible développement d'économies où les frais de transports grèvent considérablement tous les produits susceptibles d'intéresser le marché extérieur, ainsi que les biens d'équipement dont les pays sans accès côtier ont besoin.

Les observations générales ci-dessus restent valables pour le cas du malien. Nous allons cependant tenter de préciser davantage l'évolution démographique du pays à l'aide de quelques données disponibles provenant d'enquêtes ou d'estimations du service de la statistique du Mali.

Année	Population
1948	3.152.000 Habitants
1960	4.196.000 (enquête démographique)
1964	4.485.000
1966	4.654.100
1967	4.740.800
1968	4.905.600
1969	4.929.000

.../...

L'accroissement de la population s'est donc fait de la façon suivante :

de 1948 à 1969 = augmentation de 55,6% soit 2,6% par an
de 1948 à 1960 = accroissement annuel moyen de 2,7%
de 1960 à 1969 = - " - - " - - " -de 1,8%
de 1967 à 1968 = - " - - " - - " -de 1,9%
de 1968 à 1969 = - " - - " - - " -de 0,5%

Est-ce à dire que des changements intervenus dans la structure démographique justifient une pareille évolution.

Les données que nous tentons d'analyser ne sont pas suffisamment precises pour nous permettre de tirer des conclusions absolument valables. On peut seulement constater que les éléments qui sont responsables de la lenteur de l'évolution du taux d'accroissement démographique (notamment la forte mortalité) n'ont pas beaucoup changé. Par conséquent la valeur de l'accroissement naturel de la population reste autour de 3 %. si l'accroissement réel constaté est inférieur à ce chiffre, il faut l'attribuer à une déperdition de population due essentiellement à l'exode vers les pays côtiers (à économie de plantations ou plus industrialisés) et l'Europe et peut être aussi à une sous-estimation des effectifs.

S'il est raisonable de penser qu'on pourrait assister au maintien et peut être même à une amélioration du taux de natalité à cause de la mentalité nataliste des populations, des lois sociales encourageant la natalité et des progrès réalisés dans le domaine de l'encadrement sanitaire prénatale surtout (en milieu urbain en particulier) il ne faudrait pas s'attendre à une baisse spectaculaire de la mortalité autorisant une évolution rapide de l'accroissement naturel.

Une grande réduction du taux de mortalité sera très difficile à obtenir au sein d'une population rurale à 93,6 % (en 1969) analphabète, souvent dispersée dans un pays où les distances sont considérables et les communications mauvaises.

Une amélioration de la mortalité pourra être certainement constatée dans les ilôts privilégiés = centres urbains où zones

.../...

rurales bénéficiant d'un encadrement particulier dans le cadre d'une opération spécifique de développement économique, qui favorisera la multiplication des axes de communication de bonne qualité.

Ces améliorations limitées ne pourront pas modifier de façon spectaculaire la situation générale, par conséquent il ne faut pas s'attendre dans un avenir immédiat, à une augmentation considérable de la pression démographique, surtout si les causes de l'émigration actuelle des adultes jeunes vers les pays côtiers et l'Europe Occidentale ne sont pas enrayées. Or ces cas ne sont pas faciles à éliminer. Elles sont essentiellement économiques. Dans les zones de grande émigration, où les populations tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture, cette activité est peu rémunératrice parce que soumise à de nombreux aléas = sécheresse, nombreux prédateurs. L'autoconsommation est très forte : dans la moyenne vallée du Sénégal, la vente des produits agricoles n'entre que pour 9,5% dans la constitution du revenu monétaire qui s'élève lui-même à 4.395 Francs C.F.A.

La valeur de la production agricole est faible et se dégrade, surtout la production céréalière. Par contre le prix des articles de l'industrie augmentent en particulier celui du matériel d'équipement d'importation, nécessaire à la modernisation de l'agriculture. Parfois cette modernisation implique une maîtrise de l'eau c'est-à-dire la construction d'importants ouvrages hydrauliques qui ne pourront pas voir le jour dans moins de dix ans.

Même si le pays s'urbanise rapidement, les villes ne sont pas armées pour retenir une proportion importante de la population affectée par l'exode rural. Elles ne sont donc qu'une étape, un lieu de transit vers l'extérieur, vers les plantations, les grands centres industriels, les grands ports des pays côtiers et l'Europe.

Par conséquent même si la pression démographique est appelée à être forte, ce ne sera pas dans un avenir immédiat et elle ne sera en tous cas pas brutale. Ceci est une chance car on pourra, si l'ordre politique règne et si les régimes en place prennent conscience des véritables intérêts des populations, en mettant au point et en appliquant une stratégie de développement visant l'exploitation des ressources naturelles aux profits de la grande majorité

.../...

de la collectivité nationale, on aura le temps de préparer l'étape ultérieure, celle de l'accélération du croît démographique, de l'augmentation importante de la pression démographique.

Le service de la statistique du Mali avait formulé des perspectives de la population de 1963 à 1973 (1). Il aurait été intéressant de pouvoir vérifier les prévisions qui avaient été faites pour cette période à l'aide d'enquêtes démographiques. Malheureusement cela n'a pas été possible, mais on peut considérer que les hypothèses établies ne sont pas loins de la réalité et elles tiennent suffisamment compte des conditions économiques, sociales et sanitaires qui sont finalement identiques à celles des autres pays de l'intérieur et qui admettent certains faits = la fécondité restera plus ou moins constante, la religion et les traditions restant suffisamment fortes pour la maintenir à un niveau stable, la scolarisation des filles et leur entrée dans le secondaire et le supérieur capable de faire baisser la fécondité n'atteindra pas un niveau suffisamment élevé pour provoquer une baisse sensible de la nuptialité, en tous cas, l'effet se limitera à quelques grands centres urbains ;

- dans les zones où le nomadisme prédomine la mobilité conjugale forte est responsable d'une fécondité plus faible ; l'évolution économique et sociale de ces zones pourraient aboutir à la réduction de ce phénomène et à une augmentation de la fécondité ceci - n'est pas pour demain.

- l'âge minimum qui avait été fixé par le code du mariage n'est pas respecté bien souvent et de toute façon il est possible de se marier à 16 ans avec le consentement des parents : ceci serait favorable au maintien d'une fécondité élevée.

---

(1). - Service de la statistique. Perspective de la population du Mali 1963 - 1973.-

Finalement, toutes choses égales, la fécondité ne subira pas de changements importants.

La mortalité, qui semble avoir été sous-estimée par l'enquête de 1960, si elle doit baisser un tel mouvement sera limité : "la baisse concerne seulement la mortalité des âges à partir de 0 à 10 ans" (1) ce qui est une conséquence de l'effort entrepris pour la protection de la santé des enfants avec la multiplication des centres de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile). On sait que ces efforts sont sensibles surtout dans les centres ubrains. En brousse, la malnutrition, les mauvaises conditions d'hygiéne, certaines endemies et des flambées d'épidemies (rougeole, meningite) causent encore des dégâts importants parmi les jeunes enfants. Par conséquent même s'il y a baisse de la mortalité elle est limitée à une catégorie et en tous cas à des zones privilégiées.

Toutes ces considérations confirment nos premières conclusions : une évolution peu sensible du taux d'accroissement naturel donc un croît démographique mais lent.

La connaissance de l'évolution globale des effectifs et du taux de croissance de la population ne suffit pas pour appréhender correctement les rapports entre les ressources humaines et le développement. Il est important d'étudier les structures internes de façon à mieux saisir les éléments susceptibles de constituer une limite au développement et ceux qui se présentent comme base, c'est-à-dire moteur de développement.

---

(1). - Service de la Statistique - Perspectives de la population du Mali 1963 - 1973 - Page 3.-

III - LA STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE

Les éléments du mouvement naturel de la population ayant été examinés ci-dessus nous n'insisterons pas sur cet aspect sinon pour souligner quelques différences régionales, liées soit au degré de développement économique, soit aux structures sociales et familiales. Dans les taux de natalité et de mortalité il y a une différence sensibles entre les centres urbains et les zones rurales, entre les zones rurales bien encadrées et celles qui sont isolées et vivent de l'économie de subsistance, entre les populations nomades et les cultivateurs sédentaires.

Voici quelques données issues de l'enquête démographique de 1960-61 ou de la mission socio-économique du Soudan (1956-58) :

Natalité

Ensemble Mali..... = 56 o/oo
Haute Vallée du Niger..... = 53 o/oo
Delta Central du Niger..... = 54 o/oo
Sikasso brousse..... = 60 o/oo

Des résultats partiels de l'enquête Agricole permanente 1968-69 donnent pour quelques zones rurales de la région de Kayes les taux suivants :

Kita brousse..... = 52 o/oo
Kéniéba brousse..... = 60 o/oo
Bafoulabé brousse..... = 54 o/oo
Yélimané brousse..... = 48 o/oo
Nioro brousse..... = 45 o/oo
Kayes brousse..... = 53 o/oo

Les plus faibles taux se rencontrent dans les parties septentrionales de la région c'est-à-dire les zones sahélo-soudaniennes ou sahéliennes qui sont très touchées par l'exode des adultes jeunes et dont une forte proportion de la population est nomade. On note en effet des différences sensibles entre sédentaires et nomades ailleurs (1)

.../...

Peul..... = 46 o/oo
Rimaïbé..... = 54 o/oo
Bambara..... = 54 o/oo
Marka..... = 56 o/oo
Bozo-Somono..... = 66 o/oo

Ce dernier groupe qui est pourtant nomade a une natalité plus forte que celle des groupes voisins sédentaires. D'autres enquêtes complémentaires s'avèrent nécessaires pour expliquer ce cas particulier.

Les villes ont un taux plus faible que les zones rurales voisines.

---

(1).- Mission socio-économique du soudan 1956-58. Enquête démographique dans le Delta Central Nigérien, Ier Fascicule Page - 32.

Sikasso ..... = 43 o/oo
Ségou..... = 42 o/oo
Kayes ..... = 47 o/oo
Villes Delta Central..... = 52 o/oo

Les mêmes différences s'observent dans l'étude de la mortalité. Celle-ci est plus élevée en brousse qu'en ville = Kayes 25 o/oo, Mali 30 o/oo en 1960-61 ; elle est plus faible dans les zones d'accès facile.

Kayes 25 o/oo ; villes delta central Nigérien 35,7 o/oo. Dans, tous, les cas la natalité et la mortalité sont élevées ; l'accroissement naturel compris entre 2 et 3 % est important et exige des efforts particuliers pour que l'augmentation de la production ne soit pas dépassée par celle de la population. La répartition par âge de la population permet de savoir quelle est la main-d'oeuvre disponible et à quelles charges la population active doit faire face en plus de son propre entretien.

En, 1960-61 la population malienne se répartit comme suit entre différents groupes :

.../...

Jeunes (0 - 14 ans) ..... = 43 o/o
Adultes(15 - 59 ans) ..... = 52 o/o
Vieillards (+ de 60 ans).... = 5 o/o

L'importance des jeunes dans population résulte de la forte natalité et le faible pourcentage de Vieillards est la conséquence directe de la mortalité élevée.

Les estimations du Service de la Statistique en 1967 donnent une répartition où les jeunes sont un peu mieux représenté :

Jeunes..... = 49,5 o/o
Adultes..... = 47,1 o/o
Vieillards..... = 3,4 o/o

Cette amélioration peut elle être interprétée comme un abaissement de la mortalité chez les jeunes âgés de 0 à 10 ans ainsi qu'on l'avait supposé dans l'étude des perspectives démographiques au Mali entre 1963-73 ?

C'est probable mais il faudrait une enquête plus précise pour qu'on puisse être affirmatif.

Les résultats de l'Enquête Agricole permanente 1968-69 donne une situation voisine de celle de 1960-61 pour la population agricole :

Jeunes..... = 44 o/o
Adultes..... = 51,6 o/o
Vieillards..... = 4,4 o/o

La pression des classes consommatrices non productrices (Jeunes et Vieillards) sur les classes productrices est donc forte. Pour assurer l'encadrement sanitaire et l'éducation de la jeunesse, l'Etat devra supporter des charges considérables. En effet le Mali consacre actuellement 4% de son produit national brut à l'éducation, ce qui a permis d atteindre un taux moyen de scolarisation de 23%. Le système d'enseignement se trouve soumis à une pression jamais connue. Mais il ne s'agit pas d'une situation particulière au pays. L'inadéquation du système classique d'enseignement est constaté partout dans le monde et il s'agit de trouver le moyen de l'adapter aux besoins actuels en le.....

.../...

rendant plus rentable. Une expérience est tentée au Mali depuis 1962 qui a permis l'amélioration du taux de scolarisation, la formation sur place de nombreux cadres de tous les niveaux, mais le coût reste élevé et la déperdition forte.

La scolarisation et l'augmentation de la durée des études ont pour effet de soustraire à l'agriculture des éléments qui auraient participé à la production très tôt, qui en sont la plupart du temps définitivement détournés, car même s'ils sont renvoyés de l'école, il ne restent plus au village.

Quant à la population en âge de travailler elle n'est pas aussi efficace dans la production en âge de travailler elle n'est pas aussi efficace dans la production qu'on devrait s'y attendre, pour plusieurs raisons. Dans bien des régions du pays elle est touchée par l'émigration = Nord de région de Kayes, Bélédougou, Ouassoulou région de Gao d'où des adultes jeunes partent soit vers les grands centres urbains des pays côtiers soit vers l'Europe.

L'état sanitaire généralement mauvais, diminue la productivité de la main-d'oeuvre = sur le Plateau Mandingue et dans la région de Sikasso les vallées qui possèdent les sols les plus riches connaissent de grandes endemies telles que l'enchocercose, qui peut rendre même des jeunes aveugles par conséquent improductifs.

Ailleurs le paludisme affaiblit toute la population et en particulier diminue la productivité de la main-d'oeuvre rurale pendant la saison des cultures. Cette période d'activité est réduite du reste à cause de l'existence de la saison sèche pendant laquelle il y a un chômage forcé de la main-d'oeuvre paysanne.

L'agriculture qui est l'activité principale de la grande majorité de la population bien souvent est peut rémunératrice, sauf lorsque des opérations de modernisation et d'encadrement intensif existent pour promouvoir le développement de cultures industrielles : arachide et coton.

Il arrive que ces zones privilégiées deviennent des zones d'attraction pour la main-d'oeuvre des secteurs plus défa-

.../...

vorisés c'est ainsi que la zon de Fana encadrée par la C.F.D.T. pour la production du coton at ire beaucoup de jeunes paysans qui viennent participer à la cultu e du coton.

Dans les zones urbaines le chômage est très courant et le parasitisme familial abaisse-l niveau de vie de ceux qui travaillent. Un immigrant à la ville le gîte et le couvert automatiquement garantis chez un parent o un ami travaillant à la ville. Il arrive ainsi qu'une seule pers nne ait à charge 10 ou Quinze personnes. Les femmes qui partici ent à la production en brousse, en ville ne travaillent pas bien ouvent. Elles grossissent alors le lot des chômeurs déclarés ou c mouflés qui encombrent les professions commerciales et contribu nt à élever le prix des produits de consommation courante par l multiplication des intermédiaires.

La démographie malienne est donc caractérisée par des effectifs faibles, une natalité et ne mortalité élevées, un fort taux d'accroissement naturel mais q 'il ne faut pas s'attendre à voir augmenter de façon brutale, et dont les effets sont d'ailleurs limités par l'exode vers les p ys côtiers. Un équilibre apparent existe entre la population d'â e actif et les non actifs, mais en réalité l'efficacité des class s laborieuses est limité par des facteurs natruels (maladies, l rée de la saison de culture) ou sociaux (chômage et émigration .

IV - POPULATION ET DEVELO PEMENT

La tendance générale en présence d'un taux de croissance démographique élevée est l'inq iétude et la hantise d'une pression démographique pouvant annuler out effort de développement. On pense effectivement au croît e agéré des effectifs en un temps record, à une pression dangere se sur les ressources du pays et l'espace national, à l'annulat on des effets de la croissance économique, on parle alors de surpe plement et généralement la solution de facilité qui est envisagée st la limitation des naissances. Un tel raisonnement est-il val ble dans la situation des pays de l'intérieur de l'Ouest Africai et plus particulièrement dans le cas malien ?

.../...

Peut-on envisager une solution autre que la limitation systématique de la croissance démographique sans faire preuve d'inconscience. L'optimisme, le respect du développement harmonieux de l'homme dans le respect des traditions et des croyances profondément natalistes de la société sont-ils possibles sans compromission grave du développement ?

Jusqu'à présent la politique de l'Etat malien a été nataliste, continuant à appliquer les lois locales adoptées par le régime colonial, favorables à la natalité, la France de l'après-guerre ayant besoin de main-d'oeuvre. Les avantages accordées par ces lois aux travailleurs ayant de nombreux enfants (allocations familiales, réduction des charges fiscales, supplément pour famille nombreuse au moment de la retraite) poussent les gens à vouloir beaucoup d'enfants pour augmenter leurs revenus. C'est une des raisons du fort pourcentage de mariages polygames dans les centres ubrains, chez les salariés en particulier.

Tout récemment devant l'augmentation du taux de scolarisation et l'alourdissement des charges financières de l'éducation, l'assaut des établissement d'enseignement secondaire et supérieur par des effectifs de plus en plus importants, une certaines inquiétude s'est faite jour. L'augmentation du coût de la vie réduit le niveau de vie des salariés auxquels on demande cependant une participation de plus en plus importante aux charges sociales (éducation et santé).

A Bamako une tendance favorable à la limitation des naissances s'est faite jour dans certains milieux des sphères dirigeantes, qui a abouti à l'ouverture d'un centre de planning dont l'expérience est trop récente pour autoriser des conclusions définitives. Ce qui est certain c'est que le problème qu'on tente de résoudre n'est la préoccupation que d'une minorité, dans la société urbaine, soucieuse d'assurer à sa progéniture une certaine éducation et peut-être aussi de ménager la santé de la femme. La société urbaine ne représente qu'une faible partie de la société malienne = 6,5 % en 1969 (d'après l'Enquête agricole de 1969).

.../...

Une telle tendance doit-elle être encouragée et représente-elle une solution adéquate pour accélérer le développement économique dans ces pays sans accès côtier.

On pourrait craindre effectivement que le taux élevé d'accroissement naturel ne conduise rapidement à un alourdissement inconsidéré des effectifs. Nous avons vu les raisons pour lesquelles on ne doit pas s'attendre à une variation considérable de ce taux dans les décennies à venir. En admettant une variation comprise entre 3 et 4% on peut s'attendre à un doublement des effectifs en 25 ou 35 ans.

On sait ailleurs que cette pression sera réduite dans bien des zones rurales par l'exode. Le problème pourrait être plus alarmant en ce qui concerne les centres urbains. On assiste effectivement à une accélération du taux d'urbanisation. Toutes les prévisions de création d'emplois nouveaux et d'infractructure urbaine risquent de se trouver dépassées par la recrudescence de l'exode rural.

Dans les centres urbains du Mali il semble que l'immigration féminine soit plus importante que celle des hommes. Ces derniers abandonnent les zones rurales à la recherche d'une activité plus rémunératrice et n'en trouvant pas la plupart du temps, s'expatrient vers les pays côtiers de l'Ouest Africain ou vont plus loin.

Ce déséquilibre des sexes n'a pas des conséquences forcément bénéfiques sur la fécondité et la natalité et contribue même à maintenir ces éléments à un certain niveau inférieur à celui de zones rurales.

L'accroissement de la pression démographique présente des inconvénients certains sur le plan social. Nous avons vu qu'il exige de l'Etat des efforts considérables pour l'éducation et la santé. Il exige la création de débouchés nouveaux pour absorber la main-d'oeuvre. Mais pour la formation des cadres il offre la possibilité de trouver des solutions économiques d'autant plus rentables qu'elles sont appliquées à des effectifs plus importants.

.../...

L'existence d'une population nombreuse permet la réduction des coûts unitaires des services de transports, des communications, de l'énergie électrique, des services de transports, des communications, de l'énergie électrique, des services des opérations de développement agricole.

La formation d'une main-d'oeuvre qualifiée et nombreuse, de cadres compétents et nombreux est nécessaire au développement économique. Elle permet une division du travail, une spécialisation des activités industrielles plus effective, des débouchés potentiels plus étendus, encourageant la production d'une plus grande variété de biens.

Des études récentes ont démontré que "les équilibres traditionnels entre l'homme et le milieu se caractérisent donc par une certaine densité de population nette, avec une véritable fourchette. Une densité trop faible aboutit à leur dégénérescence, à des ruptures d'équilibre assez variées qui ont pour effet une dégradation du milieu physique. Inversement, une pression trop élevée provoque, elle aussi, une rupture des équilibres et une dégradation..." (1)

On sait qu'en Afrique de l'Ouest, le système traditionnel de culture, avec jachère forestière, implique des durées de rotations assez longues pour permettre à la végétation naturelle de se reconstituer, non seulement pour redonner de l'humus au sol, mais.....

---

(1). - J.TRICART : Milieu physique et charge de population. Rapport présenté au Colloque "population fressure Up On Ressources" de l'U.G.I., Université de Pensrylvanie. Septembre 1969. Polycopie - Page - 9.-

aussi pour préserver des ressources biologiques très importantes pour l'alimentation (gibier, poisson, fruits feuilles et racines sauvages) et l'artisanat (bois, feuilles, écorces peaux etc...). Il faut un minimum de 10 à 15 ans de jachère pour le maintien de l'équilibre et on a calculé que 15% seulement de l'espace agricole peut porter récolte. Il faudrait savoir si cette limite est atteinte ou même dépassée actuellement au Mali. Une réponse valable ne peut être donnée sans une connaissance précise des superficies cultivables et des étendues réellement mises en culture. S'il est difficile de répondre à une telle question pour l'ensemble de la République, on peut donner quelques indications localisées. Pour la partie malienne du bassin du Fleuve Sénégal, le rapport agricole de la Mission des Nations Unies pour le projet d'aménagement du bassin du fleuve Sénégal a estimé en 1963 que 2 millions d'ha sont cultivables.

En 1969, l'enquête agricole permanente estime à 188.600 ha la totalité des superficies cultivées dans la région de Kayes, ce qui représente moins de 10%. Il semble donc que dans cette province l'on soit en dessous du seuil critique. Il est évident que ce chiffre masque sans aucun doute des inégalités régionales. Si dans certaines parties d'accès difficile (cercle de Nioro et Bafoulabé) ayant des sols riches on est très loin du déséquilibre, dans la zone arachidière proche du rail il est fort probable que le raccourcissement des jachères a ou est en train de créer une situation défavorable. Dans ce cas ce sont les techniques d'exploitation du milieu qui sont en cause. Il est possible de les intensifier et des résultats très encourageants obtenus dans la zone de Koutiala (pour la culture du mil, et du coton) à la station de Bambey au Sénégal (pour l'arachide) montrent qu'avec une meilleurs adaptation des techniques notre milieu physique peut supporter des charges de populations que nous sommes loin d'avoir atteint.

Il serait vain d'ailleurs que l'Etat qui a déjà des ressources financières limitées s'engage actuellement dans une campagne de limitation systématique des naissances. La mentalité profondément nataliste des populations est un obstacle majeur qu'il ne faut pas sous-estimer.

.../...

Selon différentes prévisions on ne doit pas s'attendre à une augmentation excessive de la pression démographique. Il existe des facteurs limitants à cette pression dont l'exode rural et l'absence pour longtemps des conditions de lutte efficace contre la mortalité.

L'exploitation du milieu physique sauf dans des cas isolés ne semble pas avoir atteint la côte d'alerte même dans le cas où les techniques traditionnelles se maintiennent. Or des efforts d'encadrement rural intensifs sont entrepris pour l'application de techniques déjà mises au point et permettant de faire face à une pression plus grande des ressources humaines sur le milieu physique.

De nombreuses régions du pays ont de très faibles densités de population ne justifiant pas certains gros investissements si on ne parle qu'en termes de rentabilité immédiate.

Il ne serait donc pas judicieux d'entreprendre une politique systématique de restriction des naissances, alors qu'on n'est pas armé pour faire baisser efficacement la mortalité, alors que les ressources naturelles sont insuffisamment exploitées, alors que la grande majorité de la population est favorable à la natalité et pour longtemps encore.

De toutes les façons, ce n'est pas la restriction de la population à elle seule qui peut promouvoir le développement économique.

Seule une politique concertée menée en accord avec les pays voisins permettant de mobiliser toutes les ressources disponibles sous le contrôle de l'Etat, pour assurer le développement de l'épargne collective seule capable de faire face au financement de programme de développement véritablement africain, peut permettre, de rattraper le retard constaté sur les pays côtiers et de faire face aux besoins d'une population dont il n'est pas possible actuellement de freiner la croissance.

36.53

LES RELATIONS ECONOMIQUES DES PAYS SANS ACCES COTIER AVEC LES PAYS DE LA COTE

par

Issaga DEMBELE

Professeur à l'E.N.A.

Depuis l'époque des grands empires de l'Ouest Africain il existait de grands courants d'échange Nord-Sud et Ouest-Est reliant l'intérieur des terres aux côtes du Nord et de l'Ouest de l'Afrique. Les esclaves Messoufites extrayaient du sel à Theghaja, ce sel était ensuite transporté par caravanes de chameaux jusqu'au Soudan. Les échanges à longues distances portaient sur la poudre d'or et le cauris. Dans le commerce avec les Gouros de la forêt on échangeait surtout des noix de cola contre des barres de fer. D'une façon générale chaque axe d'échange était caractérisé par deux produits clés :

- Nord-Sud : or et esclaves contre étoffes, sel etc...
  (commerce du Mali avec les Arabes).
- Savane-Forêt cola contre fer.

Aussi bien Djenné que Tombouctou sont à la croisée des grands axes d'échange, leur importance était directement liée au processus d'échange.

De nos jours depuis l'homme de la rue jusqu'à l'homme de Science, tout le monde est préoccupé par la situation des pays en voie de développement. Chacun se plait à répeter que le fossé se creuse de plus en plus entre pays développés et pays en voie de développement. Il est un autre fait qui devient assez préoccupant c'est le problème des pays sans accès côtier (P.S.A.C.) qui seraient les parents pauvres dans le groupe déjà défavorisé des pays en voie de développement.

Il y a indéniablement des facteurs objectifs limitant la croissance des P.S.A.C., toutefois d'autres difficultés sont dûes aux contingences du système économique qui prévaut dans la sphère d'activité des pays concernés et en dernier lieu certaines contingences politiques.

Ce qu'on peut faire remarquer dès à présent c'est que la plupart des pays actuellement sans accès côtier constituaient de grands ensembles économiques très florissants en raison notamment des richesses minières, ceci pendant la période précapitaliste. On peut même dire que du point de vue potentialité face au développement, ces pays (notamment l'Empire du Mali), étaient mieux dotés :

.../...

ceci apparait en effet à travers les produits échangés : ce qui partait de l'intérieur des terres c'était essentiellement du fer, de l'or, des esclaves et ce qui y entrait des étoffes, des soies, de la cola et des corans etc... Par ailleurs avec les pélérinages à la Mecque et les présents qu'ils faisaient aux voyageurs arabes, Askia Mohamed, Kankou Moussa, Mari Djata etc.. utilisèrent de façon totalement improductive tout le surplus amassé par leurs prédécesseurs.

La situation actuelle des P.S.A.C. est le résultat d'un double processus historique et non pas simplement de situations naturelles entièrement défavorables : du point de vue interne et cependant la période précapitaliste la nature de la formation sociale et le mode d'utilisation du surplus étaient des facteurs de blocage, du point de vue externe les relations d'échanges avec les arabes étaient nettement au détriment de ces pays. C'est dans ce contexte que va intervenir le pillage colonial. Il était dans la logique des choses que la colonisation à ses débuts s'implanta d'abord sur les côtes pour en faire des bases de départ vers l'intérieur. Est-ce à dire que c'est en raison de cette implantation que les P.C. sont dans des situations plus favorables de nos jours face au développement. Poser le problème en ces termes revient à attester l'idée selon laquelle l'impact du colonialisme a permis la mise en place de structures adéquates pour le développement. On sait que dans ce domaine la différence essentielle entre P.S.A.C. et P.C. c'est qu'à la quasi absence d'infrastructure dans les premiers correspond en ce qui concerne les seconds des éléments d'infrastructure entièrement extravertie. Autrement dit cet éclairage montre la dimension politique du problème, le développemement des échanges entre les deux groupes de pays passe par la remise en cause du <u>rôle d'avant poste de l'impérialisme</u> que jouent les P.C.

Notre sujet n'est qu'une partie du sujet général "Relations Economiques des P.S.A.C. avec l'économie mondiale. Par ailleurs certains aspects très importants du sujet seront délibérément laissés de côté parce que faisant l'objet d'autres communications au séminaire il s'agit essentiellement des problèmes de transport et de communication, des problèmes monétaires qui sont évidemment au centre de toutes les relations économiques à cela il faut ajouter

.../...

le thème "stratégie de développement pour les pays de l'intérieur" qui intervient comme une conclusion à l'ensemble des travaux.

Nous allons d'abord essayer de dégager les caractéristiques économiques des P.S.A.C. par rapport aux P.C. ensuite seulement nous étudierons les cas concrets d'échanges entre les deux types de pays et les perspectives porteront sur les problèmes de fond du développement régional et les stratégies possibles.

- par la faiblesse de l'infrastructure économique et des services : moyen de communication et de télécommunication. Conséquence de cette situation - frais élevés de transport et retards préjudiciables aux échanges.

CLASSEMENT EN FONCTION DU PIB/HT
SUR 92 PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
(Année 1965 ou plus récemment .-)

-:

RANG	PAYS	PIB/HT AU COUT DES FACTEURS EN DOLLARS US
20	Gabon	369
28	Ghana	265
41	↳Zambie	206
49	Sénégal	163
52	R.P. Congo	140
54	Siérra L.	136
55	↳R.C.A.	129
59	Mauritanie	114
61	Cameroun	111
67	Togo	89
70	Gambie	85
72	↳Ouganda	83
74	↳Niger	82
75	Guinée	73
76	Zaïre	72
77	Dahomey	70
79	Nigéria	68
80	Tanzanie	66
82	↳Mali	65
83	↳Lesotho	65
84	↳Tchad	63
85	↳Botswana	60
88	↳Haute-Volta	53
89	↳Burundi	50
90	↳Rwanda	50
92	↳Malawie	41

COMMENTAIRE :

Ce tableau indique nettement que tous les pays sans accès côtier sont en queue de peloton. Toutefois le PIB/HT n'est pas suffisant pour déterminer le niveau de développement d'un pays il faut le compléter par une série d'autres indicateurs :

- Pourcentage du PIB dû à l'industrie de transformation.
- Consommation d'énergie par habitant.
- Taux d'analphabétisme
- Exportation par habitant
- Part des produits primaires dans les exportations.

etc.

Tableau XI

.../...

- Du point de vue des produits il faut noter :

- la prédominance des produits primaires : les produits de base rentrant pour 80 ou 90% dans les échanges de ces pays et de l'Afrique en générale.

- Un certain nombre de P.S.A.C. et P.C. ont des productions agricoles similaires ce qui fait qu'on va retrouver les mêmes industries de transformation dans les différents pays.

- par la faiblesse de l'infrastructure économique et des services : moyen de communication et de télécommunication. Conséquence de cette situation : frais élevés de transport et retards préjudiciables aux échanges.

CLASSEMENT EN FONCTION DU PIB/HT
SUR 92 PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT
(Année 1965 ou plus récemment .-)

RANG	PAYS	PIB/HT AU COUT DES FACTEURS EN DOLLARS US
20	Gabon	369
28	Ghana	265
41	+Zambie	206
49	Sénégal	163
52	R.P. Congo	140
54	Siérra L.	136
55	+R.C.A.	129
59	Mauritanie	114
61	Cameroun	111
67	Togo	89
70	Gambie	85
72	+Ouganda	83
74	+Niger	82
75	Guinée	73
76	Zaïre	72
77	Dahomey	70
79	Nigéria	68
80	Tanzanie	66
82	+Mali	65
83	+Lesotho	65
84	+Tchad	63
85	+Botswana	60
88	+Haute-Volta	53
89	+Burundi	50
90	+Rwanda	50
92	+Malawie	41

COMMENTAIRE :

Ce tableau indique nettement que tous les pays sans accès côtier sont en queue de peloton. Toutefois le PIB/HT n'est pas suffisant pour déterminer le niveau de développement d'un pays il faut le compléter par une série d'autres indicateurs :

- Pourcentage du PIB dû à l'industrie de transformation.
- Consommation d'énergie par habitant.
- Taux d'analphabétisme
- Exportation par habitant
- Part des produits primaires dans les exportations.

etc...

Tableau II

.../...

- Du point de vue des produits il faut noter :
- la prédominance des produits primaires : les produits de base rentrant pour 80 ou 90% dans les échanges de ces pays et de l'Afrique en générale.

- Un certain nombre de P.S.A.C. et P.C. ont des productions agricoles similaires ce qui fait qu'on va retrouver les mêmes industries de transformation dans les différents pays.

A ce niveau on comprend facilement que la complémentarité entre les deux types d'économies ne peut être que très faible. Un exemple frappant est le cas du Sénégal et du Mali. Tous deux produisent et exportent beaucoup d'arachides dans ce cas l'échange n'est évidemment pas possible. Le problème de la complémentarité pose en fait le problème de la spécialisation internationale inégale où faut-il s'orienter résolument vers une intégration économique entre les deux types de pays, avec comme objectif fondamental le développement équilibré de la région. La notion de complémentarité telle qu'elle a existé entre P.D. et P.V.D., si elle devait jouer ici, ferait des P.C. des bases industrielles et des P.S.A.C. des réservoires de matières premières et des marchés pour les produits finis des P.C. et entraînerait par conséquent un développement inégal et un phénomène de domination à une échelle réduite. La complémentarité doit être conçue comme une notion dynamique et non un blocage de chaque économie dans sa situation présente, elle ne doit même pas entraîner un développement parallèle mais un développement unifié et équilibré. Aussi dans un groupe comme l'O.E.R.S. certains pays disposeraient de gisements, d'autres de sites hydroélectriques, d'autres encore de moyens de transports adéquats c'est l'ensemble de ces facteurs complémentaires qui déterminent les bases objectives d'une intégration, les bases subjectives en la matière sont très importantes.

L'évolution actuelle des pays étudiés est plutôt à la concurrence acharnée qui ne profite qu'aux pays développés. Chaque pays construit des usines de transformation de produits agricoles, ou de matières premières : usine textile, cimenterie, huilerie, etc... Les transports sont cloisonnés par micro-nations (Dakar-Niger). Des barrages hydro-électriques qui pourraient fournir toute

.../...

l'Afrique de l'Ouest en électricité et permettre le traitement de minerais demeurent en projet faute de politique d'intégration régionale. Toute cette situation découle d'une mauvaise politique de coordination des plans et même pourrait-on dire d'une rivalité entre les planifications nationales.

2°/ - COMMERCE INTER-AFRICAIN DES TROIS PAYS SANS ACCES COTIER DE L'AFRIQUE DE L'OUEST.-

a) - La Haute-Volta :

Unité I M F CFA

EXPORTATION A DESTINATION DE				PAYS	IMPORTATION EN PROVENANCE DE			
1967	1968	1969	1970		1967	1968	1969	1970
+2185	2806	2156	1705	Côte d'Ivoire	1880	2157	2975	2110
62	37	18	13	Dahomey	2	1	8	5
8	I	8	-	Mauritanie	8	8	8	-
7	8	9	I	Sénégal +	316	299	196	286
+ 5	9	35	53	Togo	6	15	41	10
-	8	-	8	R.P. du Congo+	258	321	491	304
3	-	I	8	Gabon	-	8	2	-
8	8	8	8	Cameroun	2	2	3	I
-	-	-	-	Gambie	-	-	-	-
+ 601	532	581	501	Ghana +	143	108	517	135
8	-	-	8	Guinée	8	-	-	-
-	8	-	2	Libéria	-	8	-	8
-	-	-	-	Libye	-	6	2	-
4	I	12	8	Nigéria	2	10	10	16
-	-	-	7	R.A. d'Egypte	8	13	40	54
-	-	-	-	Sierra-Léone	8	-	-	-
+ 71	72	-	38	Algérie	33	20	58	25
162	31	62	-	Maroc	36	-	31	23
8	-	-	-	Tunisie	13	52	8	6

(Tableau tiré de l'Economie de l'Ouest Africain' n° 196 de 1972. Les importations sont évaluées C.A.F. Les exportations F.O.B.)

Le tableau III retrace de la période 1967 à 1970 les échanges entre la Haute-Volta et les pays africains de la côte. Il se dégage que les clients de ce pays par ordre d'importance sont :

- Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Algérie,

Les fournisseurs sont par ordre d'importance :

- Côte d'Ivoire, R.P. du Congo, Sénégal, Ghana.

La volonté de tous les P.S.A.C. c'est de diversifier au maximum les partenaires côtiers pour ne pas être tributaires des aléas

.../...

politiques et économiques. Mais il est difficile de traduire cette volonté dans les faits. Les choix sont limités en raison de la faiblesse des infrastructures routières et portuaires. Cette remarque est valable pour le Niger et le Mali.

La Côte d'Ivoire est le premier client et fournisseur de la Haute-Volta. La comparaison des éléments entrant dans le commerce extérieur de ces deux pays permet de donner une idée du niveau de complémentarité des deux économies.

Tableau IV

HAUTE VOLTA		COTE D'IVOIRE	
PRODUITS EXPORTES (1968)	M F CFA	PRODUITS EXPORTES (1968)	MF CFA
Animaux vivants.....	2 525	Café vert.....	35 861
Viandes.....	280	Bois	25 815
Cuir et peaux.....	77	Cacao en fèves...	19 417
Oignons, échalotes, au.	77	Beurre de cacao..	2 788
Haricots écossés.....	72	Bananes fraîches.	3 134
Arachides décortiquées	300	Ananas frais et conserves.....	2 613
Sésame.....	118	+Coton égrené.....	1 450
Amandes de karité.....	311	Noix de kola.....	984
Graines de coton.....	123	Caoutchouc naturel brut.....	634
+ Coton égrené.....	913		
Autres produits.....	494		

Excepté le coton égrené, la composition de l'exportation est totalement différente dans les deux pays. Mais on constatera que l'échange de la Côte d'Ivoire se fera à 50% avec la France et les Etats Unis. Dans le cadre d'une restructuration du commerce inter-africain, d'énormes possibilités d'échange existe entre ces deux pays. Mais si l'on considère la politique d'industrialisation suivie depuis l'indépendance par les différents pays, les illusions s'envolent. Si dans le domaine des industries de transformation de matières premières agricoles on peut concevoir des unités de production nationales qui soient économiquement rentables il n'en va pas de même pour ce qui concerne certaines industries à haute intensité capitalistique, mine et usines hydro-électriques etc...

b) - Le Niger :

Unité I M F CFA — Tableau V

EXPORTATION A DESTINATION DE 1967	1968	1969	1970	PAYS	IMPORTATION EN PROVENANCE DE 1967	1968	1969	1970
+ 120	166	207	355	Côte d'Ivoire	671	634	561	837
+ 160	246	142	374	Dahomey	97	42	59	116
8	–	8	–	Mauritanie	–	1	8	–
13	16	15	11	Sénégal +	406	336	519	870
+ 16	36	37	135	Togo	25	28	29	3
–	–	8	8	R.P. Congo	3	34	8	7
I	I	3	3	Gabon	5	17	11	10
2	I	3	2	Cameroun	1	12	11	11
–	–	–	–	Gambie	–	–	–	–
+ 105	90	152	234	Ghana	87	82	61	51
–	–	–	–	Guinée	–	–	–	–
–	8	8	I	Libéria	8	2	8	8
5	8	9	14	Libye	3	58	27	6
+ 781	1388	1006	1738	Nigéria +	247	254	252	234
–	–	2	I	R.A. d'Egypte +	21	56	28	181
8	–	–	8	Sierra Léone	8	I	–	2
13	5	25	27	Algérie	18	66	92	59
14	–	8	I	Maroc	29	29	40	46
–	–	8	–	Tunisie	2	40	7	2

- Clients par ordre d'importance : Nigéria, Dahomey, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo.

- Fournisseurs par ordre d'importance : Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigéria, R.A. d'Egypte, Dahomey

Le Niger et le Sénégal exportent à peu près les mêmes produits : Arachides, huile d'arachide, tourteaux.

c) - Mali :

Unité I M F CFA (1970) — Tableau VI

EXPORTATION A DESTINATION DE	PAYS	IMPORTATION EN PROVENANCE DE
3 052,3	Côte d'Ivoire	1 184,1
6,11	Dahomey	0,278
18	Mauritanie	–
36,8	Sénégal	1 080
1,11	Togo	0,83
–	Gambie	–
867,8	Ghana	6,67
1,11	Nigéria	10,28
1,11	Sierra Léone	–
233,3	Haute Volta	138,1
36,93	Niger	12,49

.../...

- Les clients du Mali par ordre d'importance sont : Côte d'Ivoire, Ghana, Haute-Volta.

- Les fournisseurs par ordre d'importance sont : Côte d'Ivoire, Sénégal, Haute-Volta.

Nous avons vu les éléments constituant les exportations de la C.I. premier client et premier fournisseur du Mali. Quant au Mali il exporte essentiellement :
Bovins, poissons fumés, salés, séchés, des arachides décortiquées, du coton.

Dans ce domaine la complémentarité est plus nette entre le Mali et Côte d'Ivoire qu'entre Mali et Sénégal.

Bien entendu pour tirer des conclusions significatives de cette étude il faut faire l'analyse produit par produit en tenant compte de la production globale, de l'auto-consommation, du taux de commercialisation, des besoins nationaux et des besoins des pays côtiers intéressés ; du niveau des prix, des infrastructures routières etc..., c'est cet ensemble qui détermine les orientations des produits vers tel ou tel marché africain.

3°/ - ANALYSE DU TABLEAU GLOBAL ENTREE-SORTIE DES ECHANGES ENTRE LES PAYS DE L'OUEST AFRICAIN

La première difficulté à laquelle on se heurte lorsqu'on veut analyser les échanges inter-africain, c'est le manque de statistiques et, quand elles existent, elles manquent d'homogénéité, d'où les problèmes délicats de comparaison. Cela est dû bien souvent aux méthodes d'évaluation et d'enregistrement de part et d'autre des différentes frontières. Ce qui entraîne des divergeances considérables entre les statistiques d'un certain nombre de pays.

En 1970 : Pendant que la Côte d'Ivoire enregistre qu'elle exporte pour 28,63 Millions de Francs CFA vers la Gambie, cette dernière n'enregistre que 1,94 Millions. Le Dahomey enregistre en exportation vers le Nigéria 847,6 celui-ci n'enregistre que 41,4.

.../...

La Haute-Volta exporte 1 706,9 Millions et la Côte d'Ivoire enregistre 61,16 M

La Mauritanie exporte 749,6M, le Sénégal enregistre seulement 5,00 2 M.

Le Mali exporte 36,8M vers le Sénégal, ce dernier enregistre 276,4 M. (voir tableau VII)

Ces écarts sont à la mesure des difficultés statistiques du continent. On peut remarquer que les divergeances les plus importantes entre les statistiques concernent les pays limitrophes. Mais ceci montre également que l'enregistrement du commerce inter-africain est nettement perfectible.

Si l'on prend l'exemple de pays non limitrophes comme la Côte d'Ivoire et le Dahomey, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Togo, on constate que l'écart entre les statistiques d'import-export est nettement moins important, alors que les frais de transport et d'assurance sont plus élevés.

La cause ne peut donc être recherchée seulement dans le fait que les exportations sont évaluées F.O.B. et les importations C.A.F. Quelques rares pays appliquent d'ailleurs l'inverse de ce principe.

Par ailleurs ce n'est pas le commerce clandestin qui explique les divergeances puisque par définition il échappe à tout contrôle. La cause ne peut donc être recherchée que dans l'organisation des administrations des douanes, l'insuffisance quantitative et qualitative des moyens dont elles disposent.

Le tableau entrée-sortie comprend les 12 pays de l'Ouest Africain. Une case est réservée à l'ensemble des pays de l'U.M.O.A. Le tableau décrit les flux de marchandise entre les 12 pays du point de vue de l'exportation et du point de vue l'importation si bien que dans chaque case se trouve deux chiffres décrivant le même phénomène.

.../...

ECHANGES ENREGISTRES EN 1970 ENTRE ETATS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(Ce tableau est établi à partir de données : voir
" ECONOMIE OUEST AFRICAINE " N° 197)

EXPORTATEURS — MILLIARDS DE FRANCS C.F.A.	IMPORTATEURS: Côte d'Ivoire	Dahomey	Haute Volta	Mauritanie	Niger	Sénégal	Togo	UMOA	Mali	Gambie	Ghana	Nigéria	Sierra Léone	Total
Côte d'Ivoire		513,46 470,46	2162,5 1478,9	54,5 12,2	837,6 500,9	2699,6 2883,0	189 197	6307 5612,7	1784,1 812,8	I,94 28,63	194,3 202,1	548,7 486,7	30,3 32,7	8267,6 7622,9
Dahomey	85,29 113,70		5,29 6,11	0,55 –	116,76 108,03	194,8 216,8	213,1 211,5	564,8 666,3	– 0,278	– –	38,4 52,2	41,4 847,6	– –	678,7 1556,5
Haute-Volta	61,16 1706,9	1,11 12,09		– –	7,50 27,25	0,27 0,83	5,13 53,0	73,9 180I,7	5,13 138,1	– –	756,9 501,4	– –	– –	784,7 2441,3
Mauritanie	0,834 –	– –	– –		– –	5,002 749,6	0,83 –	6,67 749,6	53,17 –	– –	– 19,46	– –	– –	60,27 769,1
Niger	167,9I 355,56	I,89 374,1	16,95 121,73	0,556 –		11,39 11,66	124,9 13,6	323,3 104,2	5,13 12,49	– –	269,93 235,52	32,47 1739,7	– –	628,11 3984,05
Sénégal	2858,11 2948,46	515,3 629,9	286,0 86,1	1027,8 1770	870,9 667,2		60,05 78,95	5568 6183,9	783,4 1080	105,9 100,86	72,8 81,1	266,3 238,5	261,5 219,5	7058,4 7903,2
Togo	8,34 51,93	422,3 199,2	10,00 33,9	– –	3,05 24,46	2,22 15,01		447,5 324,0	3,05 60,83	– –	72,28 38,4	4,72 10,28	– 0,27	527,53 324,13
U.M.O.A.	3181,21 5176,08	363,2 1646,5	2429,64 1725,8	1055,05 1892	1835,9 1331,3	2913,4 3826,6	494,17 625,8	8276 1722,3	2031,7 2033,6	107,8 129,5	1355 128,7	921 3272,1	291,8 276,4	17950 23050,9
Mali	200,16 3052,3	– 6,11	510 233,3	0,278 18	6,39 36,93	276,4 36,8	– 1,11	1026,6 4809		– –	1101,9 867,8	– 1,11	– 1,11	2078,6 5679,2
Gambie	– 0,278	– –	– –	2,22 0,556	– –	5,00 7,22	– –	7,22 8,05	– –		1,39 3,62	2,22 3,62	32,74 20,57	43,59 85,8
Ghana	96,74 18,9	15,01 2,22	135,06 2,78	– –	2334 0083	0,278 1,89	121,18 57,55	952, 76,16	153,58 6,67	276,9 24,46		124,4 324,58	36,2 58,2	1142,8 492,78
Nigéria	30,36 59,21	339,43 81,64	20,56 8,61	– 1,66	234,6 252,2	3,61 10,008	121,4 57,4	7419 470	1,12 10,28	6,67 5,13	758 505,		887 533,2	2347,7 1803,6
Sierra Léone	13,34 –	– –	– –	– –	2,224 –	35,9 –	5,56 –	56,9 –	1,12 –	51,3 46,4	10,28 –	55,87 –		160,64 46,4
Total	3799,7 8376,9	1709,7 1736,6	3091,6 197I,5	1036 1912,3	2130,3 1626,4	3217,0 15203	1472,1 739,4	15979 21588	2021,7 2132,5	181,1 201,8	3172,2 2510,8	1003,6 3603,3	1241,6 1150,6	23727,1 31103,7

ECHANGES INTER-ETATS EN 1961 (MILLIONS DE FCFA)

IMPORTATEURS / EXPORTATEURS	Côte-d'Ivoire	Dahomey	Haute-Volta	Niger	Mali	Mauritanie	Sénégal	Total
Côte d'Ivoire.....	///	240,7 432,5	223,5 739,6	277,4 201,3	755,7 359,8	6,3 1,2	1 364,5 1780,7	2868,1 3515,1
Dahomey.....	203,7 152,4	///	- 2,3	65,1 61,3	3,4 -	1,3 -	- 158,6	273,5 374,6
Haute-Volta.....	1,9 18,5	- 12,9	///	3,7 1,0	50,8 3,8	- -	57,6 2,1	114,0 38,3
Niger.....	0,3 0,3	0,3 41,0	0,7 2,7	///	140,8 17,2	- -	- 7,9	142,1 69,1
Mali.....	8,0 876,2	- 0,2	0,2 136,2	9,0 46,4	///	6,4 9,4	- 0,8	23,6 1069,2
Mauritanie.....	7,2 -	- -	- -	- -	9,3 -	///	- -	16,5 -
Sénégal.....	3578,1 2466,0	425,7 0,3	275,2 222,9	460,8 40,3	9,4 7,4	81,9 -	///	4831,1 2736,9
Total.....	3799,2 3513,4	666,7 486,9	499,6 1103,7	816,0 350,3	969,4 388,2	95,9 10,6	1422,1 1950,1	8268,9 7803,2

L'écart entre les deux chiffres est comme nous l'avons dit la mesure de toutes les difficultés qu'entourent l'évaluation du commerce inter-africain. Le chiffre du bas est celui de l'exportation, le chiffre d'en haut est celui de l'importation.

En comparant le tableau entrée-sortie des échanges inter-Etat de 1961 avec celui de 1970 on peut déterminer les tendances globales de ces échanges.

Le tableau de 1961 extrait de Michèle Saint Maro "Commerce Extérieur de Développement" prend en considération seulement 7 pays Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta, Niger, Mali, Mauritanie, Sénégal.

Le total des échanges de ces 7 pays passe de :

- <u>exportation</u> : ..... 7 803,2 M F. CFA) ... 1961
- <u>importation</u> : ..... 8 268,9 M.F. CFA)
- <u>exportation</u> : .....20 741,578M.F.CFA) ... 1970
- <u>importation</u> : 15 526,900M.F.CFA)

A travers ces chiffres il semble qu'au niveau global les difficultés d'évaluation ne font qu'empirer. En effet l'écart relatif passe de 3% à 14%. La comparaison serait beaucoup plus significative si les données étaient en valeurs réelles, car les phénomènes monétaires peuvent gonfler artificiellement le niveau des échanges.

Voyons maintenant l'évolution de la part des P.S.A.C. entre 1961 et 1970 dans les échanges de l'Afrique de l'Ouest.

<u>En 1961</u>.....	(Haute-Volta (Niger (Mali	participent aux exportations inter-africaines pour	1176,6 /7 803,2 soient 1/7
		participent aux importations inter-africaines pour	279,7 /8 soient 1/29
<u>En 1970</u>.....	(Haute-Volta (Niger (Mali	participent aux exportations inter-africaines pour	6 143,15/20.741,578 soient 1/3
		participent aux importations inter-africaines pour	1 272,124/15 526,900 soient 1/13

.../...

En gardant toujours à l'esprit que nous raisonnons sur des données en valeurs et que les marchandises en transit ne sont pas comptabilisées dans les échanges de certains P.C., alors qu'elles le sont dans les échanges d'autres P.C., on voit qu'aussi bien la part relative que le volume global des échanges inter-africains (Afrique de l'Ouest) des P.S.A.C. ont augmenté.

Il faudrait entrer dans le détail de la composition des échanges produit par produit pour déterminer la nature économique de cette évolution. Il faut déterminer les phénomènes de réexportation vers les pays hors zône qui viennent en diminution du commerce inter-africain et particulièrement du commerce P.S.A.C.-P.C.

4°/- STRATEGIES POSSIBLES POUR LA RESTRUCTURATION DES ECHANGES DES P.S.A.C. AVEC LES PAYS COTIERS

Militer en faveur du développement des échanges entre P.V.D. en général entre P.C. et P.S.A.C. en particulier est une exigence évidente pour atténuer la dépendance des P.V.P. à l'égard de l'économie mondiale capitaliste et accélérer leur processus de développement.

L'intégration économique en offrant un marché plus large permet de réaliser des unités de production plus rentables grâce à l'économie d'échelle dûe à la production en grand. Les marchés des micro-nations de l'Afrique de l'Ouest sont généralement insuffisant pour certains types de production. Excepté l'Ouganda qui a environ 8 millions d'habitants, tous les P.S.A.C. de l'Afrique ont moins de 5 millions d'habitants, à cela il faut ajouter que le pouvoir d'achat est généralement plus faible dans ces pays, que l'économie monétaire est moins développée, toute choses qui vont dans le sens de l'amoindrissement du marché. L'intégration n'est donc pas seulement vitale pour ces pays par l'accès qu'elle offre à la mer, mais en raison de l'élargissement du marché.

Mais l'intégration économique, si elle devait se limiter à l'élargissement du marché, n'atteindrait en aucune façon l'objectif de développement économique. Le procès essentiel ne se situe pas au niveau de la sphère d'échange mais au niveau de la sphère de production. Les problèmes d'échange prennent leurs

.../...

racines dans les problèmes de production et leurs solutions doivent être cherchées à ce niveau. Les problèmes d'échange ne doivent en aucune façon être privilégiés. Ainsi lorsque nous parlons d'intégration il faut entendre non seulement l'intégration des marchés, mais l'intégration des appareils de production. C'est par le développement des productions qu'on pourra atteindre le développement des échanges. Cet objectif ne peut être atteint que lorsqu'on arrivera à une planification supra-nationale.

L'augmentation de production s'accompagne d'une distribution de salaire permettant la consommation de produits jusque là réservés aux marchés du centre. L'Afrique au début du processus de développement de sa production et de ses échanges doit nécessairement rompre avec les notions de rentabilités conçues pour les économies développées, faute de quoi il n'y aura jamais de base industrielle dans nos pays. En effet actuellement nous ne pouvons être rentables et concurrentiables que pour certaines productions primaires et encore.

Dans le cadre d'une intégration régionale plus poussée il est beaucoup plus facile de stabiliser les recettes de chaque pays que lorsque les pays se font concurrence sur le marché mondial. Cette concurrence n'est pas seulement consécutive à l'offre de produit, elle existe davantage face à la demande de facteurs de production : d'où les démissions nationales que l'on constate un peu partout face au problème de l'investissement étranger.

La faiblesse actuelle des échanges entre P.S.A.C. et P.C. en particulier entre P.V.D. en général est le résultat du processus historique de colonisation et du mode d'insertion actuel dans le système capitaliste mondial. Leurs économies ont été historiquement déformées pour servir les besoins du développement des pays capitalistes.

Toute stratégie pour sortir les P.S.A.C. de leur situation de retard sur l'ensemble des autres pays passe par la mobilisation sur des bases correctes de l'ensemble des ressources humaines et matérielles de ces pays. Il s'agit de compter essentiellement sur ses propres forces en sachant que l'aide capitaliste ne profite qu'au capitalisme. L'échange inégal est le souffle de vie du système capitaliste et un frein puissant au développement de la périphérie.

.../...

Mobiliser les énergies signifie également cessez d'endormir les masses en brandissant cette notion de continentalité pour expliquer tous les échecs. La continentalité est devenue une réalité pour un certain nombre de pays, leur développement doit compter avec cette réalité. Compter avec cette réalité c'est transformer ces aspects négatifs en aspects positifs. L'histoire nous a montré que les sociétés précapitalistes ont défié la nature en instaurant un trafic intense dans la région compte tenu des possibilités du moment. Il est permis de penser que l'aménagement de toutes les voies d'eau et la construction d'un axe Nord-Sud et Est-Ouest désenclaverait totalement un certain nombre de P.S.A.C. dont la situation deviendrait stratégique en devenant des carrefours commerciaux.

.../...

UNE ANNEE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE A BAMAKO

Michèle FELLOUS

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche qui s'étendra sur plusieurs années ; elle est le résultat d'une première année de travail et d'observation. Nous avons tenu, dans le cadre de l'hôpital psychiatrique du Point "G" à Bamako, une consultation psychologique quotidienne pendant une année scolaire. Nos patients présentaient des troubles névrotiques. Nous avons délibérément écarté les cas de psychoses, pour étudier ces névroses assez difficiles à définir en milieu africain, et qui se présentent sous la forme d'une maladie psychosomatique. Nous nous proposons d'étudier les modalités des conflits sous-jacents à ces névroses d'une part, les facteurs psychologiques et sociaux qui les favorisent d'autre part.

LES CONSULTANTS

Le médecin-chef de l'hôpital psychiatrique tenait une consultation à laquelle nous assistions une fois par semaine, de là un tri était fait parmi les malades ; ceux à qui le médecin prescrivait un traitement par médicaments (tranquillisants, somnifères...) ; ceux à qui on conseillait, outre les médicaments, de venir s'entretenir avec la psychologue, et enfin ceux que le médecin décidait d'hospitaliser, lorsqu'une séparation d'avec le milieu était jugée préférable. Certains venaient périodiquement revoir le médecin pour qu'il juge de leur état ou modifie le traitement. Dès à présent, nous soulignons l'importance de la demande : nous avons eu environ 150 malades cette année. En général, les malades venaient d'eux-mêmes, soit envoyés par un médecin extérieur ou d'un établissement scolaire s'il s'agissait d'un élève. Sur 150 malades venus à la consultation, nous avons eu des entretiens avec 50 d'entre eux, et nous avons élaboré notre étude à partir de l'examen de 37 cas pour lesquels nous avons pu constituer un dossier suffisamment fourni. Sur 37 cas retenus, 22 étaient internes, 11 étaient externes, 4 ont été internes puis externes. Ce nombre est évidemment limité, mais nous comptons poursuivre notre consultation les années à venir. Cependant, dès à présent, il s'en dégage un certain

.../...

nombre de caractères que nous proposons, à titre d'hypothèse de recherche, à vérifier par la suite.

L'hôpital psychiatrique du Point "G" étant le seul au Mali à offrir un Service de psychiatrie, nous trouvons parmi nos clients presque toutes les ethnies représentées : 15 bambara, 9 peul, 3 songhrai, 3 touareg, le reste étant des bobo, sarakolé, mossi, dogon, soit 37 cas, dont 3 filles. Cependant, ces chiffres ne sont pas très significatifs : sur 15 bambara, 11 viennent de Bamako même où la majorité de la population est bambara. 23 malades résidaient à Bamako lors de la consultation, et 12 dans la région de Mopti. Bien que le clivage soit net entre ces deux groupes, nous aurons à vérifier ultérieurement si la ville de Mopti n'offre pas plus de facilités à évacuer ses malades sur Bamako que les autres. Tout au plus, pouvons-nous avancer l'hypothèse que la cinquième et la sixième région, qui présentent des particularités tant du point de vue sociologique qu'historique et politique, offrent une pathologie, propre. Nous le vérifierons en comparant les dossiers des malades issus de cette zone.

Dès l'abord, nous avons été frappés par l'homogénéité apparente de cette population, de par l'âge et la profession. Sur les 37 sujets :

12 sont des élèves non bacheliers encore ;
15 des instituteurs ;
2 enseignants de deuxième cycle ;
8 autres dont 7 fonctionnaires moyens.

10, dont 9 élèves, avaient entre 20 et 30 ans ;
22, dont 20 enseignants, avaient entre 20 et 30 ans ;
5, dont 1 enseignant, avaient plus de 30 ans.

D'autre part :
28 étaient célibataires ;
4 mariés à une femme ;
2 mariés à deux femmes ;
1 était coépouse.

Ceci nous amène à penser qu'une sélection se fait au niveau de ceux qui choisissent de venir à l'hôpital, et ceux qui ne viennent pas ou vont ailleurs. Parmi nos cas, nous en avons retenu 4

.../...

qui avaient suivi auparavant, lors d'une première crise, un traitement traditionnel ; c'était la famille qui avait fait subir le traitement. 26 ne nous avaient pas mentionné en avoir subi. Il semble que c'était à la réapparition du malaise, après l'échec du traitement traditionnel, que le malade venait vers nous. Les deux types de traitement ne coexistaient pas, mais cela était probablement dû au fait que la majeure partie des malades (30) vivaient hors de leur milieu familial original.

En examinant le milieu sociologique des patients et la profession du père, nous avons obtenu une grande dispersion des résultats :

8 fonctionnaires,
7 cultivateurs,
3 éleveurs,
3 commerçants,
1 médecin, 1 électricien, 1 marabout,
3 à la retraite,
1 sans profession,
4 non précisé.

Dès l'abord, il nous est apparu que l'homogénéité de la population était grande, mais le facteur déterminant était la catégorie socio-professionnelle où se situaient les patients : nous avions à faire à une population d'enseignants et d'intellectuels au seuil de leur carrière ; ceci nous situe à un niveau sociologique et psychologique. Notre population se répartit à trois niveaux du système d'éducation : au niveau du recrutement, au niveau de l'examen du D.E.F., au niveau de l'entrée dans le supérieur. Ceci nous permet d'avancer qu'il y a un malaise au niveau de l'orientation des élèves et que le système présente un certain nombre de carences ; il nous faudra ultérieurement approfondir ces constatations par une étude plus précise du système d'éducation.

(+) D.E.F. : Diplôme d'études fondamentales pour l'entrée dans le cycle des études secondaires.

.../...

D'autre part, le statut de l'enseignant a subi dans le pays une baisse de prestige, après avoir été extrêmement valorisé par le régime précédent ; les conditions de travail sont souvent très dures. Enfin, les enseignants constituent la couche de la population la plus exposée aux conflits de l'acculturation ; plus que les autres aussi, ils possèdent une capacité de verbalisation et intériorisation des conflits, fondement même de la psychothérapie.

LES ENTRETIENS

Mis à part le premier rendez-vous, les malades venaient d'eux-mêmes solliciter la poursuite des entretiens. Nous préférions adopter ce mode pour mieux suivre les résistances et les refus. L'entretien pouvait durer une demi-heure à une heure suivant les cas. Nous décidions, en commun avec le malade, puis le médecin qui les suivait lors de ses visites, de leur arrêt. Le rythme était différent selon que le patient était hospitalisé ou pas. Certains se sont étendus toute l'année, d'autres se poursuivront l'année prochaine ; nous n'avons jamais dépassé vingt entretiens. Nous étions à priori non directif, toute question directe étant mal vécue en milieu africain. De plus, nous préférions suivre le malade dans la révélation des événements les plus importants de sa vie, pour lui, mais en tachant d'avoir, au bout d'un certain temps, une histoire de sa vie, une image de son père, de sa mère, de ses frères et soeurs, ses rêves, ses projets. Lorsque nous le pouvions, nous utilisons le test de Rorschach. De plus, lorsque nous avions une catégorie de malades assez homogène, nous organisions des réunions où les malades parlaient librement.

Le problème a souvent été posé de l'importance dans les entretiens psychologiques de la personne du thérapeute, essentiellement lorsque le psychologue est une femme blanche, en face de patients d'une autre race. Cependant, derrière notre personne se trouvait la personne du médecin, malien lui-même, qui nous avait en quelque sorte délégué son pouvoir en présence du malade. En général, les malades se demandaient au début si nous serions capable de comprendre leurs problèmes car les traditions ici doivent sembler complexes et hétérogènes à un étranger. Cependant, ils s'apercevaient vite que nous étions apte à saisir et à situer leurs conflits; tout au plus se donnaient-ils la peine d'expliciter le mieux

.../...

possible leurs traditions. La plupart du temps, ils exprimaient l'idée qu'une étrangère pouvait au contraire mieux les comprendre qu'une femme de leur pays, car ils se sentaient en décalage par rapport à leur milieu. Il est certain que notre présence les valorisait ; du moins, nous a-t-il semblé que le plus important était le mode d'approche du sujet, la création d'un climat de chaleur et de confiance sans lequel il n'aurait pu s'ouvrir. Seule, l'analyse de la validité des résultats nous permettra de déterminer l'incidence de notre personne dans la relation créée.

LES SYMPTOMES

I. LES TROUBLES SOMATIQUES.

Tous les malades, sans exception, qui venaient vers nous, nous exposaient leurs troubles somatiques. C'est pour soigner ces troubles que, en leur volonté première, ils avaient recours au médecin. A de légères variantes, presque toutes les descriptions se ressemblaient : céphalées, malaises, vertiges, palpitations, fatigue, évanouissements, sensations diverses d'éléments étrangers dans le corps ; sentiments d'étrangeté à soi-même, sentiment de confusion et perte de la mémoire. Il y avait des crises parfois très minutieusement décrites ; le malade cherchait par tous les moyens à nous prouver l'existence réelle de son mal et à le localiser dans son corps ; de même qu'en un premier temps, il cherchait à rattacher ce mal à une cause objective extérieure à lui : la drogue, les cigarettes. Parfois, mais cela était livré plus tardivement, c'était la crainte d'avoir été marabouté.

II. LES DIFFICULTES RELATIONNELLES.

Les malades observaient avec angoisse leur comportement vis-à-vis des autres ; physiquement et socialement, ils devenaient comme étrangers à eux-mêmes. Ils évoquaient leur nervosité, leur contact brutal avec les autres, leur comportement changeant, l'agressivité soudaine envers les amis, leur timidité, leur isolement, leur solitude ou leur ennui profond vis-à-vis de toutes choses. Certains intellectualisaient leurs défenses en essayant de leur trouver un fondement philosophique, beaucoup se réfugiaient dans les livres. L'angoisse provenait essentiellement de la manifestation de cette agressivité qui sapait toute vie sociale possible. Comme s'ils assistaient à un dédoublement de leur être, à la

.../...

perte de leur cohérence intérieure ; de là, la maladie et la projection hors de soi des pulsions agressives dans la maladie et dans les autres. L'angoisse était d'autant plus intense que les pulsions étaient plus fortes. C'est une façon d'expulser le mal hors de soi-même. Les mécanismes de somatisation et d'extériorisation du mal ont été décrits dans toutes les observations en psychopathologie africaine ; nous les retrouvions ici.

Jusqu'avant la consultation, le mal était vécu comme étranger ou extérieur à l'individu lui-même. La consultation était la première occasion d'intériorisation des conflits, de liaison entre des éléments livrés, juxtaposés à eux-mêmes et entre lesquels nous essayions d'établir une syntaxe. En général, nous nous sommes aperçus qu'on ne parlait pas de ses problèmes profonds, à peine aux amis les plus intimes, et on insiste sur cette notion. Nous étions souvent la première personne avec laquelle ils parlaient. Lorsqu'en fin de séance, ils avaient pris conscience du niveau plus complexe qui permet de lier les symptômes et les conflits en partie exprimés, ils éprouvaient une sorte de soulagement qui les poussait à poursuivre. Parfois, au contraire, nous nous sommes aperçus qu'il ne fallait pas trop rapidement dissiper le malaise physique ; il fallait insister sur le traitement par médicaments parallèlement aux entretiens. Quelques maladresses nous ont amenée à des régressions dans l'évolution de la cure, ou à des refus pour avoir trop tôt révélé le conflit fondamental.

Enfin, nous voulons souligner la passivité fréquente des malades qui venaient se confier à nous ; ils nous parlaient de ce qu'ils avaient été et qu'ils n'étaient plus, de leur manque de volonté, de leur manque de courage ; ils parlaient d'eux-mêmes comme d'un autre. Lorsqu'on leur demandait de raconter sur une feuille de papier leur histoire, ils le faisaient souvent à la troisième personne.

Ils venaient chercher en nous la partie d'eux-mêmes qui leur manquait ; leur guérison leur semblait aussi concrète que leur mal.

A travers tous les cas, quelques thèmes se retrouvent. Si chaque cas est différent, il n'en reste pas moins que l'on y retrouve sans cesse certains éléments. Nous trouvons : l'opposition au milieu familial traditionnel, la rivalité aux frères, et l'af-

.../...

frontement au père. Bien que ces trois points renvoient les uns aux autres, nous ne sommes pas en mesure de définir le système qu'ils forment, but ultérieur de notre travail.

Contrairement aux analyses de Mme ORTIGUES dans son ouvrage Œdipe africain, nous n'avons trouvé à aucun moment dans l'analyse de nos cas de fantasme renvoyant à l'ancêtre inégalable ni au phallus collectif. Le père était décrit de façon très détaillée, il paraissait exister en tant que détenteur de la Loi, qu'il semblait incarner. L'affrontement au père était vécu directement, alors que l'attachement à la mère était souligné.

Nous aurons à définir cette image de la mère décrite, non en tant qu'objet sexuel du père, mais en tant que terme d'un choix à faire entre la réalisation de soi, en opposition au père, et l'abandon de la mère-sécurité. Ceci nous amène à penser qu'il n'y a pas "une" psychologie de l'Africain, mais qu'à un type de structure sociale donnée correspond un mode de socialisation de la personnalité. Outre une histoire sociale et politique différente, la structure de base d'où était issue notre population était patrilinéaire, et bien davantage marquée par la religion musulmane, qui accroît l'autorité du père.

Cependant, chez nos malades, le conflit existait, mais ce qui était précisément une des causes de la maladie, c'était la difficulté de supporter la contradiction, la peur d'affronter le conflit, de le faire éclater, par une réussite scolaire ou par un départ qui aurait consommer la rupture.

LES CONFLITS

I. L'OPPOSITION AU MILIEU FAMILIAL TRADITIONNEL.

Elle est le problème inévitable de l'individu acculturé, et elle est aggravée par une réalité sociale particulièrement conflictuelle.

On a beaucoup écrit sur l'école comme lieu privilégié des conflits entre l'enfant et son milieu. Nous avons retrouvé ce thème dans la plupart de nos cas. L'école avait engendré chez nos malades une autre mentalité, incompatible avec celle de leurs parents. L'école leur avait apporté une volonté de rationalité, de "scientificité" : "A l'école française, on peut comprendre ce qu'on nous enseigne, le pourquoi et le comment des choses. On peut

.../...

comprendre son milieu mieux que les autres, alors qu'à l'école coranique, il faut tout apprendre par coeur et ne rien demander." L'école amenait souvent un ébranlement plus pénible encore des croyances religieuses ; non seulement, il y avait un conflit entre les tendances "matérialistes" et les tendances "religieuses", mais parfois, elle motivait une exclusion du milieu. Ainsi, dans la cinquième et sixième Région, plus particulièrement, on assimile celui qui est instituteur à celui qui est "caf", c'est-à-dire non croyant, et il est banni sans pitié du groupe. Dans un de nos cas, c'était la religion chrétienne (à laquelle le patient était le seul de sa famille à s'être converti) qui avait répondu à ce besoin de comprendre ; mais cette situation le soumettait aux pressions incessantes de sa famille et elles étaient d'autant plus insupportables qu'il ne pouvait assumer complètement son choix, solitaire.

On trouvait, en second lieu, une remise en question des rôles traditionnels, prélude à une désintégration des relations familiales. Nous avions des cas qui avaient en charge toute une immense famille ; la coutume veut ici que les enfants remettent à leur père leur salaire. "La loi veut que si on n'aide pas sa famille, on est maudit."

Il est remarquable de souligner que, sur 37 patients, 18 étaient des fils aînés. L'aîné de la famille est dans la situation la plus conflictuelle ; c'est lui qui, traditionnellement, doit supporter la famille, matériellement et moralement, à la mort du père. Mais cette institution était équilibrée dans la tradition, elle conférait autant de droits que de devoirs à chacun. Il nous a semblé qu'à présent - et nous le verrons pour d'autres institutions également, comme la polygamie et le don des enfants - qu'elle perdait sa cohérence et son sens, et qu'elle ne pouvait plus être acceptée par nos jeunes instituteurs et élèves. On voyait, chez plusieurs de nos patients, ce dilemme d'un choix à faire entre : un épanouissement personnel, toujours très vaguement décrit, et la charge d'une famille. Un de nos patients interrompit brusquement les entretiens le jour où il entrevit qu'il investissait dans les médicaments nécessaires à sa "maladie" l'argent que sa famille lui réclamait ; il valait mieux garder la maladie.

.../...

Le désir de promotion, alimenté par un désir de richesse et de prestige, est également lié à une réalité sociale peu mobile. Il nous faudrait analyser la mobilité sociale possible au Mali ; mais dès à présent, nous savons déjà que, pour un jeune enseignant, il sera très difficile de sortir de sa condition et d'atteindre un statut ou un salaire très élevé.

Certains, immaturément, rêvaient de départ à l'étranger, d'études supérieures, ou bien fuyaient leur emploi, prétextant leurs maux, pour être mutés. Dans certains moments, nous ne savions plus qu'elle était la fonction du thérapeute ; on peut comprendre la révolte de certains jeunes devant l'aridité de leur avenir.

II. LA RIVALITE VIS-A-VIS DES FRERES.

Nous retrouvons à travers nos cas certaines constantes : la difficulté d'adaptation à un milieu étranger, la peur du mépris, la difficulté à supporter le rejet. L'exclusion du groupe est insupportable.

On trouve, racontée à travers des fantasmes, l'angoisse de mourir loin du groupe, ou bien on nous raconte la mort d'un ami, auquel le malade s'identifie plus ou moins, loin des siens. On est inquiet pour sa réputation, on craint "la bouche des autres", "l'index de l'homme". Plusieurs de nos malades racontent comment ils ont été persécutés. Il est souvent difficile de savoir où commence le moral et où finit le pathologique, dans une culture où les maraboutages sont une réalité pour tous, où il y a eu pendant plusieurs années un régime politique favorisant les pressions et des persécutions arbitraires. On ne peut pas toujours dire si nous avons en face de nous un malade ou un individu qui a souffert. En effet, ce sont surtout les malades de la cinquième et sixième région, depuis toujours la plus politisée, qui nous exposent leurs rejets et leurs déboires politiques. Le mal est toujours enraciné dans une situation historique et sociale.

Très fréquemment, nous avons eu à faire à des enseignants vivant dans une région totalement étrangère à eux. Chaque région du Mali présente ses particularités et sa culture. On insiste sur les différences de mentalité et de culture, coutumes ; mais c'est

.../...

la région du Nord, le domaine des peul, songhrai et touareg qui s'oppose la plus aux autres. Ils se présentent comme totalement différents, et le plus souvent supérieurs aux autres. Le plus souvent, ce sont les enseignants du Nord, vivant dans un autre milieu, ou bien des bambara travaillant dans le Nord, qui nous exposent leurs conflits avec leurs collègues.

Pour juger de la pathologie, nous devons chercher si ces signes ne se conjuguent pas avec d'autres symptômes de déséquilibre dans la personnalité du patient. Quelle que soit l'importance vitale de la bonne harmonie avec le milieu, il y a toujours, pour un Africain, comme pour tout homme, un degré de dépendance ou d'opposition pathologique au groupe. Nous trouvions, dans nos patients, outre un conflit avec les collègues, un sentiment de différence, un sentiment également d'être quelques chose de plus qu'eux : plus intelligent, plus brillant. Nous rejoignons tout à fait les analyses faites ailleurs de celui qui est supérieur au groupe, de celui qui est trop intelligent et qui attire sur lui le mauvais oeil. Il n'est pas bon de se distinguer par rapport à ses égaux dans une société où l'enfant se socialise à l'intérieur d'une classe d'âge de frères.

Ces rivalités apparaissent à l'intérieur de la famille elle-même. L'enfant trop intelligent est angoissé à l'idée d'avoir pris la part de chances qui revenait aux autres. Dans les ménages polygames, les femmes portent leur jalousie et leur envie, non sur leur partenaire sexuel, mais sur leurs enfants respectifs. Nous avons eu un grand nombre de cas d'enfants travaillant mieux, plus doués que leurs frères et soeurs ; et plus l'enfant réussissait, plus l'angoisse s'accentuait, car la différence augmentait.

III. L'AFFRONTEMENT AU PERE.

Dans la majorité de nos cas, la figure du père domine, qu'il soit vivant ou mort. Les patients nous en faisaient une peinture très nette et détaillée. A aucun moment, nous ne l'avons vu s'effacer devant une image de la tradition ; au contraire, il nous semblait cristalliser en lui la loi, et c'est vis-à-vis de lui que l'enfant se dressait.

.../...

Le père n'était pas décrit en rapport à la mère ; il y avait un lien de la mère au fils, un lien du père au fils, mais ceux-ci étaient évoqués séparément.

Nous envisageons d'étudier ultérieurement ce rapport de la mère qui se présentait comme la sécurité, le refuge, mais aussi une forme de mort ; alors que le père se présentait comme la force. Nous sentons également un lien entre la mère, le groupe des frères et un aspect de la tradition, mais nous ne pouvons vraiment le définir. Nous observons seulement, qu'au moment du sevrage, l'enfant passe directement de la proximité de la mère au groupe des frères, vis-à-vis desquels il lui faut trouver sa place.

Dans plusieurs cas, le conflit se présentait comme un choix à faire entre : s'opposer au père pour pouvoir se réaliser et abandonner "la maman". Par ailleurs, nous avons presque toujours observé au Mali le lien profond du fils à la mère.

(Une étude d'autre part serait à faire sur la mère et la femme qui a élevé l'enfant ; les sentiments vis-à-vis de l'une et de l'autre ne sont pas les mêmes, parfois ils sont opposés.)

Le père était souvent décrit comme un personnage monolithique, redoutable ou incomparable. Les sentiments les plus fréquemment notés étaient la distance imposée entre lui et son fils. On parle du père comme du maître de la parole, on souligne que c'est lui qui parle le premier ; ceci s'insère dans une institution sociale effective : la tradition veut que l'on ne devienne adulte que lorsque le père ou le tuteur est mort ou gâteux. Tant que le père est vivant, il a une autorité sur le fils, ou bien celle-ci ne cesse que lorsqu'il est marié et père de famille. Il faudrait nuancer en fonction des ethnies. Nous avons recueilli différentes attitudes vis-à-vis du père, selon que celui-ci était présent, absent ou indispensable. Le père était parfois accusé d'être responsable de l'échec du fils : c'était lui qui voulait que son fils soit cultivateur ; c'est lui qui l'avait retiré de l'école et empêché de continuer ses études. Il incarnait la religion, la tradition, la loi. Sur 37 cas, 26 nous ont souligné que leur père était très religieux. Il nous a semblé, mais nous avons besoin de multiplier le nombre d'observations, que l'opposition était d'autant plus

.../...

grande lorsque le patient était originaire de la cinquième ou la sixième région, bien connues pour leur fanatisme religieux. L'affrontement au père était violent ; le patient exprimait, à travers ses rêves et ses fantasmes, des idées de haine et de meurtre. Mais le malade supportait mal cette agressivité vis-à-vis du père ; l'angoisse venait de la difficulté de consacrer la rupture avec lui ; l'affrontement était souhaité, mais souvent esquivé.

Dans d'autres cas, le père était évoqué à travers des souvenirs, et le jeune homme regrettait sa disparition ; il aurait voulu être ce qu'était le père, il n'aurait été ce qu'il est si celui-ci avait vécu.

Nos patients souffraient de cette distance avec le père. Ils souhaitaient un dialogue entre eux, une relation personnelle. Chez les plus immaturés, nous sentions un désir de reconnaissance comme "homme" par leur père. Mais comment être reconnu comme "homme" quand on n'adopte pas la même définition de ce qu'est un adulte ?

Cependant, nous voudrions souligner que, s'il existe réellement dans la tradition une distance instituée entre le père et le fils, celle-ci fournit toujours un moyen d'établir un dialogue entre eux. Il existe des voies indirectes par lesquelles un fils peut faire savoir à son père ce qu'il est, et ce qu'il veut. L'autorité du père est assez formelle ; ce qu'il veut, c'est ne pas être remis en question ouvertement. Dans les milieux traditionnels eux-mêmes, un fils peut prendre son indépendance, s'il s'affirme et fait reconnaître très tôt son caractère : "Ceux-là, nous disait le parent d'un enfant, on les connaît et on accepte tout d'eux."

A nouveau, nous remarquons que sur 37 cas, 18 étaient des aînés ; de plus, un certain nombre d'entre eux et parmi les autres, exprimaient qu'ils avaient été les préférés du père. Ceci nous permet d'émettre deux idées : d'une part, que nos patients supportaient d'autant plus mal les frustrations ultérieures qu'ils avaient été plus choyés ; d'autre part, leur rapport à leur père instituait un rapport à leurs frères (certains nous disaient que, au moment des fêtes, leur père leur faisait confectionner, à eux

.../...

seulement, un boubou du même tissu que le sien). L'aîné est celui qui se rapproche le plus du père, il est destiné à la remplacer à sa mort ; dans quelle mesure cela l'amène-t-il à rivaliser avec ses frères ? Nous n'avons pas assez d'éléments pour analyser le mécanisme, mais nous sentons, dès à présent, que se socialiser, c'est se situer horizontalement, et verticalement, par rapport aux frères et par rapport au père. Chacun dans la famille a un rôle, des droits et des devoirs en fonction de sa place ; certains regrettant de ne pas être le benjamin, qui est plus libre et plus aimé.

En terminant ce chapitre, nous voudrions souligner que, chez tous nos patients, on trouve une volonté de conciliation avec leur famille et leur tradition. Ils ont un choix à faire, où l'une des parties seulement est connue, celle que l'on rejette. Pour nous, il s'agit de passer d'un type de définition de l'homme à une autre ; dans la tradition, le stade adulte est défini comme un aboutissement ; il s'agit à présent de définir l'homme comme un être inachevé et créateur de ses valeurs et de sa conduite.

LES FACTEURS SOCIAUX ET PSYCHOLOGIQUES DE LA MALADIE

La maladie a été définie comme la rencontre d'une structure et d'une conjoncture. Les patients présentent au départ une personnalité mal structurée. C'est dans la mesure où ils sont projetés dans une situation sociale insécurisante, dans un milieu familial et social en voie de désintégration, qu'ils échouent dans la névrose. A travers eux, nous pouvons analyser les facteurs sociaux précipitant le mal. Cependant, l'analyse que nous livrons ne peut être que partielle ; elle repose sur un nombre de cas trop limité ; nous la préciserons en augmentant et en diversifiant nos dossiers.

I. LES FACTEURS SOCIAUX.

1° <u>La société et les institutions sont réellement insécurisantes</u>, pour des jeunes à l'âge de l'"entrée dans la vie" :

- incohérence de système d'éducation,
- incertitude des débouchés,
- difficultés de mobilité sociale,
- difficultés des conditions de travail.

.../...

2° Il nous a semblé que la maladie n'était pas favorisée par le niveau de traditionalité ou de modernité du milieu, mais plutôt par son degré d'intégration.

Dans la tradition, les systèmes de parenté forment un tout cohérent et équilibré. On assiste à un déséquilibre dans les relations familiales de la plupart de nos patients.

Ce déséquilibre concerne d'abord le père :

- la personnalité du père peut être effectivement écrasante, trop autoritaire ;
- son absence, sa mort qui amène l'enfant à être confié à d'autres ou bien à être élevé en milieu exclusivement féminin ;
- sa démission, surtout dans les familles polygames, où l'équilibre ne peut être maintenu que par l'arbitrage du chef de famille ; c'est lui qui est responsable de la bonne entente de ses femmes et de l'égalité de traitement de ses enfants ;
- sa mort provoque une scission de sa famille, lorsqu'il n'y a personne qui veut lui succéder. Il n'y a pas de loi qui régisse le partage des biens, les rivalités pour ce partage.

Ce déséquilibre concerne aussi l'autorité et l'opposition entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif :

- rivalités du pouvoir à l'intérieur de la famille, lorsque les critères de l'autorité sont remis en question : âge, savoir, degré de scolarisation ;
- difficile insertion de l'intérêt individuel ; dans la communauté traditionnelle, c'est l'intérêt de la collectivité qui est le critère du choix.

3° L'ébranlement des structures traditionnelles du pouvoir et la désintégration des structures sociales augmentent l'insécurisation :

- limogeage des chefferies traditionnelles ;
- supériorité des personnes autrefois soumises ou esclaves et leur revanche sur les fils de chef ;
- problème des fils qui ne reconnaissent plus les ennemis traditionnels de leur famille.

.../...

Tous ces problèmes prennent une ampleur particulière dans le nord du pays.

4° Les facteurs d'exclusion et de rupture vis-à-vis du groupe sont de plus en plus nombreux : religion, école, ethnie, opinions politiques, séjours à l'étranger (facteur fréquent de déclenchement de la névrose).

II. LES FACTEURS PSYCHOLOGIQUES.

Parmi les facteurs psychologiques, nous avons relevé :

- des antécédents familiaux ;
- des personnalités pathologiques : difficulté de supporter les frustrations, difficultés d'adaptation, dépendance au milieu, difficulté de maîtriser les affects, fragilité du moi ;
- des personnalités conflictuelles : dans l'éducation traditionnelle, l'accent est mis sur la conformité au groupe ; actuellement, ce qui est requis, c'est l'adaptabilité à un monde changeant, la créativité. Il y a un retard de l'éducation reçue sur la société en changement.

CONCLUSION

Au long de l'analyse, il nous a semblé que l'angoisse des patients était essentiellement liée à une difficulté à exprimer leur agressivité ; elle sape le fondement de la sociabilité et la cohérence intérieure du sujet.

La névrose des malades nous a paru davantage liée à une difficulté d'insertion sociale qu'à une entrave dans le développement de la sexualité. (Les patients parlaient librement de leur vie sexuelle, sans nuance de culpabilité ; dans trois cas seulement, nous avons relevé une forte inhibition sexuelle.)

Enfin, nous voulons souligner que la thérapie, pour nous, consistait essentiellement à aider les malades à exprimer leur agressivité, à les déculpabiliser et à les amener à formuler clairement leurs conflits et leurs choix qu'ils impliquaient. Ils venaient souvent demander des conseils ; nous les renvoyions à eux-mêmes.

.../...

Enfin, nous considérons ce travail comme la première ébauche d'une étude. Il nous faut évidemment augmenter le nombre et la diversité d'origine de nos cas.

Nous envisageons, d'autre part, d'étudier plus profondément et plus directement le milieu traditionnel d'où viennent nos patients. Nous voudrions préciser l'image du père, l'image de la mère et le mode de socialisation de l'enfant.

Nous avons besoin de comparer notre population à une population, sinon saine, du moins qui ne vient pas à nous, ainsi qu'à une population névrosée mais non scolarisée.

Enfin, nous voulons donner une dimension plus sociologique à notre étude.

Si la maladie vient d'un déséquilibre des relations familiales, il nous faut étudier celles-ci, dans différents milieux, traditionnels et acculturés ; il nous faut davantage pénétrer dans les familles de nos malades ; saisir les modalités et les origines de la fonction familiale, dans son contexte socio-économique.

BAMAKO, le

70-81

A PROPOS D'UN PROJET DE MISE EN FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE DE CHERCHES ARCHEOLOGIQUES PAR MARYVONNE PARIJI HERVE PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'E.N.Sp.

Le but du projet est de concevoir une structure limitée mais capable de développement et, susceptible d'engager une recherche archéologique sur des bases méthodiques. De ce point de vue, il faut d'abord examiner l'impact que peut avoir la recherche archéologique sur l'étude de certains secteurs de l'histoire malienne, ensuite définir les premiers objectifs que l'on peut assigner à ce centre de recherche, en ne perdant pas de vue sa jonction nécessaire avec les structures d'enseignement supérieur et de recherche déjà existantes. Enfin, prévoir les problèmes d'organisation matérielle posés par la mise en place et le fonctionnement de ce centre.

X

X X

L'étude historique des sociétés anciennes ayant fonctionnée dans le cadre de l'actuel territoire du Mali pose les mêmes problèmes de documentation que ceux rencontrés par l'historien dans toute l'Afrique au Sud du Sahara. A savoir, que l'on dispose aux Archives Nationales de Koulouba d'un lot de sources d'archives occidentales considérable, mais dont le champ d'utilisation concerne surtout la période coloniale ; encore qu'une meilleure évaluation du contenu de ces documents puisse faire apparaître des notations variées sur le fonctionnement des sociétés africaines en place avant la pénétration coloniale. Que, par ailleurs, la reconnaissance systématique des sources maliennes d'écriture arabe est à peine entamée et que leur appropriation par les notables en rend souvent l'accès difficile. Que, d'une façon générale, l'ensemble des sources écrites concerne surtout les dix huitième, dix neuvième siècles et l'époque contemporaine, mises à part celles du monde musulman assez riches pour le Moyen-Age, surtout à partir du XIVème siècle. Mais, plus on remonte dans le temps plus ces sources fournissent une documentation lacunaire et au delà du dixième siècle, elles sont inexistantes.

Les mêmes problèmes se rencontrent au niveau des sources orales. Abondantes pour les dix neuf et vingtième siècles, elles s'appauvrissent progressivement au fur et à mesure que l'on remonte le passé et deviennent d'une utilisation de plus en plus malaisée

.../...

Il convient d'ailleurs de faire une différenciation entre les régions où se sont élaborées et retransmises de véritables "traditions" constituées (des exemples types en étant fournis par le mandingue ou, dans une moindre mesure, les pays Sarakollé de l'ancien Ouagadou ou la région de Ségou des anciens royaumes Bambaras) et de larges zônes où les sources orales se présentent sous forme d'un savoir diffus, extrêmement fragmentaire, et de contenu instable. A l'intérieur du Mali, on constate que les "traditions" constituées se font de plus en plus rares au fur et à mesure que l'on remonte vers la zône sahélienne et que les notations des sources orales concernant les anciennes Sociétés animistes subissent souvent une censure et une altération à proportion de la précocité et de l'intensité de l'islamisation des zônes considérées.

En regard des limites d'utilisation des différentes sources écrites et orales, le champ d'application de la recherche archéologique apparait très vaste, bien qu'encore à peine exploité. Elle se présente comme un outil d'investigation historique privilégié pour toutes les sociétés sans écriture ; et sans s'appesantir sur le domaine de la préhistoire où sa souveraineté s'impose en tant qu'elle est la condition même de l'élaboration d'une science préhistorique, il importe de défendre avec vigueur, au niveau des recherches historiques africaines, l'importance de la recherche archéologique en tant que relai de connaissance indispensable pour toutes les sociétés où les notations de la mémoire écrite et orale s'amenuisent au point de rendre leur seule utilisation inexploitable. Le potentiel archéologique de la République du Mali est très riche. Certes les découpages frontaliers ont rejeté hors de ses limites les sites médiévaux (présumés) des anciennes capitales qui ont d'abord retenu l'attention des historiens et archéologues : Koumbi Saleh, Aoudaghost dans le Sud mauritanien, Niani sur Sankarani au nord de la Guinée, mais la zône comprise entre ces pôles extrêmes a toujours eu tendance à s'organiser autour de l'axe du Niger, axe de circulation essentiel, mais aussi très ancien pôle d'attraction ayant joué un grand rôle dans la sédentarisation des groupes humains au fur et à mesure que la désertification néolithique du Sahara et le dessèchement post-néolithique des zônes sub-sahariennes accentuaient

.../...

les migrations vers les régions méridionales.
De sorte que le delta intérieur a constitué un pôle de fixation remarquable et ceci explique qu'il soit une si belle "région archéologique", zône aquatique et d'autant plus acceuillante que la région qui la contenait passait à un climat de plus en plus aride, à rapprocher de cet autre pôle de fixation, dans la zône soudanaise, que constitue la cuvette du Tchad, lieux écologiquement privilégiés, favorables à la sédentarisation et à la maturation des sociétés humaines. La région du delta intérieur porte de très nombreux sites, ayant laissé des traces morphologiques dans le paysage et de ce fait faciles à identifier. A partir de recensement locaux, le Professeur Raymond Mauny, dans son "Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen-Age" a déterminé une première classification de ces sites, en opposant de part et d'autre d'une ligne passant par Mopti les buttes d'habitat ancien fréquentes jusque dans la région de Ségou, aux "tumuli" de la zône des lacs, constructions spécifiquement funéraires et d'aspect plus conique. Trop peu de fouilles et surtout trop hâtives (consistant surtout en "sondages") ont été menées jusqu'à présent pour pouvoir aller au-delà de ce type de classification se basant sur les aspects morphologiques des anciennes buttes. Mais des fouilles systématiques, impliquant une certaine extension spatiale sur un même site et des coupes profondes, devraient permettre l'évaluation des cultures matérielles des sociétés considérées, tant sur le plan des pratiques de subsistance (agraires ou pastorales) que sur celui des niveaux technologiques (surgissement de certaines formes d'artisanat, évolution des productions de céramique par exemple) ou encore l'étude des mutations dans les pratiques funéraires qui paraissent s'être développées dans cette région selon des juxtapositions complexes. Entreprise de longue haleine, puisque c'est le dépouillement et la "lecture" du maximum de sites qui doit permettre des comparaisons et des regroupements significatifs, en fonction des données du matériel archéologique et de l'allure générale des gisements. Regroupements devant aboutir à une évaluation de l'histoire du peuplement de cette zone qui présente encore de nombreuses obscurités. Cette région peut donc constituer pour la recherche archéologique un champ d'observation très attractif. Il importe cependant de bien poser dès le départ certaines questions de méthodologie et d'ajuster les programmes de recherches

.../...

aux possibilités réelles d'exploitation des données révélées par les fouilles.

Car la fouille est destructrice de l'objet même qu'elle étudie et l'archéologue doit avoir le souci de se donner les moyens de déchiffrer au maximum les données du site qu'il décompose. A une conception traditionnelle de l'archéologie orientée vers la recherche sélective de vestiges spectaculaires (la sélection se faisant le plus souvent sur la base de critères esthétiques ou de recherches épigraphiques) s'est peu à peu substitué un nouveau "regard" archéologique pour lequel c'est moins l'objet exhumé qui importe que l'association des divers documents entre eux. La documentation archéologique englobant cette fois de par sa définition, tout ce qui peut être interprété comme un témoignage matériel de l'activité humaine. De ce point de vue, chaque document - si modeste apparaisse t-il - a de l'importance : tesson, ossement humain ou animal, grains et débris végétaux, et jusqu'au sédiment lui-même qui a fixé et conservé la disposition des vestiges. En conséquence, il emporte de bien observer et interpréter l'agencement des documents les uns par rapport aux autres, niveau par niveau, d'où la nécessité d'opérer selon une méthode "stratigraphique" qui procède par dégagement de couches successives de terrain à l'intérieur d'une fosse archéologique. Ce dégagement stratigraphique permettant - si l'éventualité s'en présente - de reconnaitre les niveaux d'occupation successifs du site étudié. Par ailleurs, le fait pour l'archéologue de retenir désormais dans son champ d'observation toutes les traces matérielles d'une ancienne occupation humaine, ne lui permet plus - compte tenu de la diversité de nature des vestiges à considérer - d'affronter tout le savoir nécessaire à l'analyse et l'étude de ces documents ; il doit donc s'adjoindre le concours de techniciens dont les analyses interviennent très largement au niveau de l'interprétation des fouilles : analyses géologiques concernant les restes animaux, sédimentologie, analyse de métaux, de céramique, palynologie, et paléo-botanique, procédés de datation etc... Cette nouvelle complexité de la recherche archéologique implique donc une abondance de concours et de moyens et elle impose d'une part que les organismes de recherche disposent de moyens financiers adéquats,

.../...

d'autre part que des jonctions permanentes soient établies avec les laboratoires d'analyses les plus divers. Mais elle insuffle un, regain d'intérêt pour tous les secteurs de l'archéologie et, en particulier elle contribue à faire reconnaitre l'importance de sites africains - longtemps délaissés parce que jugés peu prestigieux - pour la connaissance historique. Les recherches archéologiques concernant l'Age du Fer en Afrique qui commencent à être entreprise en plusieurs points (Nok, Ifé, Zambia) sont à cet égard significatives.

En fonction des remarques précédentes, il importe de concevoir pour le Centre de recherche archéologique de Bamako une structure de départ qui ne néglige pas les impératifs d'une recherche efficace, mais qui tienne compte des possibilités financières encore restreintes concernant son fonctionnement.

X

X X

Deux points doivent être examinés :

- Premièrement, quels sont les objectifs qui peuvent être retenus pour le centre de recherche dans une première phase ?

- deuxièmement, comment assurer la jonction de ce centre avec les structures d'enseignement supérieur existantes ou encore comment intégrer la recherche archéologique aux programmes d'études historiques de l'Ecole Normale Supérieure ?

L'activité de départ du centre de recherche peut être orientée vers trois programmes simultanés.

I) <u>Un inventaire des sites</u> recouvrant l'ensemble dus territoire de la République du Mali, à partir des recensements déjà existants et de nouveaux recensements systématiques se faisant sur la base d'une reconnaissance au sol, les méthodes de prospection aériennes très couteuses étant écartées dans un premier temps.

A partir de cet inventaire, pourra petre opérée une première classification des sites, en fonction de leur aspect morphologique (tumuli différents des buttes d'anciens villages par exemple, hypogées etc...), en fonction des indications du matériel

.../...

de surface ou du matériel issu des sondages, en fonction également d'une première enquête menée parallèlement sur les sources orales et leurs indications concernant les sites. A partir de cette première classification peuvent déjà apparaitre des "ensembles" de sites ou des zones homogènes d'occupation ancienne. Ces premières indications pouvant être fixées au moyen d'une représentation cartographique.

2) Une recherche typologique sur la céramique des sites maliens. La connaissance de la céramique africaine est encore très faible et toute étude allant dans ce sens permettra par la suite une meilleure interprétation du matériel de fouille. L'étude des céramiques peut s'organiser autour de trois éléments :

a) nomenclature des récipients avec constitution de tableaux permettant de les grouper en familles

b) description morphologique et stylistique - classification des formes et des décors.

c) étude technologique et archéologique des techniques étude des pâtes du façonnage - technologie du décor (engobés et impressions) appréciation des cuissons.

Cette étude devra se faire à partir du mobilier retiré des fouilles ou des échantillonnages de tessons (de surface et de profondeur) sur lesquels devra porter un travail de reconstitution des formes et des décors. Elle aura un caractère permanent et devra intégrer tous les résultats partiels des fouilles, sondages etc... et déboucher sur l'établissement de fiches typologiques reclassées selon des critères chronologiques et géographiques. Cette recherche suppose une continuité suffisante pour établir une documentation suivie et permettre une interprétation méthodique des séries.

3) délimitation d'un secteur de fouilles pour une première opération archéologique. Ce secteur peut être choisi à l'intérieur d'une des "régions archéologiques" déjà reconnues :

- hypogées de la région de Bamako
- sites préhistoriques de la vallée de Tilemsi
- tunuli des grands lacs
- buttes de villages anciens du delta du Niger etc...

.../...

Le choix doit tenir compte, d'une part de l'intérêt archéologique du secteur considéré, en fonction des indications déjà obtenues à son sujet, d'autre part des facilités d'accès et de ravitaillement en eau.

L'intérêt d'une recherche archéologique dans le delta intérieur pour la connaissance de l'ancienne histoire du Mali a déjà été souligné plus haut. A l'intérieur de cette vaste zône, le choix pourrait se porter sur la plaine d'inondation du Bani entre Djenné et Mopti. Il s'agit encore d'un secteur étendu mais pouvant faire l'objet d'un programme de recherches très étalé. Ce secteur peut lui-même être subdivisé en unités plus restreintes : exemple de la plaine de Sévaré qui contient plusieurs sites qu'il serait intéressant d'étudier successivement de façon à retrouver le peuplement de cette zône. Plusieurs faits justifient le choix de ce secteur entre Djenné et Mopti ;

a) les conditions d'occupation ancienne présentent de remarquables identités. Les sites archéologiques correspondent à des "toggueré", c'est-à-dire des buttes d'habitat échappant aux inondations périodiques.

b) on a affaire à un milieu écologique homogène et favorable qui a pu attirer des vagues de migrations successives.

c) les trouvailles de hasard et les sondages revêlent de fait une relative homogénéité de culture, du moins à une certaine époque encore non précisée, représentée au niveau :

- des pratiques funéraires : inhumation en jarre dont on retrouve des exemples de Djenné à Mopti ;
- de l'utilisation de statuettes en terre à destination funéraire vraisemblablement, trouvailles faites autour de Djenné et dans la plaine au Nord et à l'Ouest de Mopti.
- de la poterie rituelle qui laisse apparaitre une certaine unité de style : notamment se retrouve le thème du serpent dans un très large rayon autour de Mopti. (cf. études maliennes n°2 article de Mr. SARR)

.../...

d) la reconnaissance du site de Sévaré devant Diondori, malheureusement très abimé mais qui donne le type d'un gros village d'agriculteurs forgerons ayant élaboré des formes de rituel funéraire originales.

Du 4 décembre 1972 au 24 janvier 1973 des fouilles ont été entreprises sur le site de Dialangou (dans la plaine de Sévaré) fouilles restreintes en raison des moyens très limités mais s'insérant dans le projet de recherche présenté plus haut. Le dossier photographique et le rapport de fouilles sont en préparation. Mais il faut bien préciser, en raison de l'expérience tirée de ces fouilles, que la poursuite d'une opération efficace ne pourra se faire que :

- si des liaisons effectives sont réalisées avec des laboratoires d'analyses pour les opérations de datation, l'examen des sédiments, les analyses géologiques et antropologiques à partir des restes humains et animaux ;
- s'il y a constitution d'une équipe archéologique comprenant au moins un ou deux archéologues chargés de la direction des fouilles, un historien chargé de l'enquête historique sur la zone à fouiller, du recueil des sources, et associé à l'archéologue dans l'interprétation de la fouille, un photographe-dessinateur pouvant au besoin assurer les relevés topographiques. Cette organisation est d'autant plus nécessaire que les chantiers de fouilles devront par la suite accueillir des étudiants dont il faudra assurer l'encadrement.

X

Il importe en effet d'assurer la jonction entre ces activités de recherche et la pratique des études historiques à l'Ecole Normale Supérieure. Il importe d'abord de faire apparaitre dans le contenu des programmes au niveau de l'histoire africaine l'importance des recherches archéologiques et des ses résultats pour la connaissance du passé africain. En ce qui concerne l'enseignement théorique, on peut concevoir cette introduction des études archéologiques sous deux formes :

.../...

- soit celle d'un cours spécialisé qu'il faudrait insérer dans le programme de l'une ou l'autre année d'études, qui expliquerait les méthodes et les objectifs de la science archéologique et présenterait des exemples d'archéologie spécifiquement africaine (type de formulation "Archéologie et histoire dans l'Afrique au Sud du Sahara")

- soit l'inclusion de ces éléments d'études archéologiques à l'intérieur de chacun des cours d'histoire africaine déjà existants, en prévoyant toutefois entre le cours de Préhistoire et celui concernant l'Afrique noire médiévale un cours particulier (une heure hebdomadaire par exemple) consacré à la protohistoire et à l'Age du Fer.

Au niveau de la pratique archéologique à faire acquérir aux étudiants, on peut envisager, dans le mesure évidemment où des chantiers de fouilles fonctionneraient avec tous les moyens nécessaires d'accueillir sur ces chantiers des étudiants stagiaires (en nombre très restreint car un encadrement continu est nécessaire) en leur confiant progressivement la responsabilité d'une fosse dont l'étude pourrait faire l'objet d'un mémoire d'études supérieures. Dans ce cas, des dispositions spéciales devront être prévues pour ces étudiants afin de concilier le travail sur le terrain avec la poursuite de leurs études de quatrième année.

X

X X

Il reste à examiner les problèmes d'organisation matérielle posés d'une part par l'ouverture de chantiers de fouilles, d'autre part par la mise en fonctionnement du centre de documentation.

I) S'il n'est pas question d'évoquer ici tous les problèmes de gestion et d'organisation posés par la direction d'un chantier de fouilles qui doivent être soigneusement examinés par l'équipe archéologique elle-même, il faut cependant faire à nouveau remarquer que l'ampleur de l'opération de fouilles dépend évidemment de la capacité de financement. Les moyens à mettre en oeuvre varient énormément selon qu'il s'agit d'un site préhistorique restreint ou d'un tumulus ou encore du site d'une ancienne ville. Si l'on peut

.../...

donner une réalité aux opérations de fouilles, il importera donc d'ajuster étroitement les projets aux possibilités de réalisation. Dans les cas plus simples, la moindre opération implique cependant que l'on dispose du matériel de fouilles et d'un matériel photographique satisfaisants (déjà acquis en partie) et surtout d'un véhicule tout-terrain suffisamment spacieux, pour permettre l'accès au site, éventuellement le transport des manoeuvres, celui du matériel etc...

2) Le centre de documentation doit permettre :

- d'une part le classement et l'exploitation de tous les documents archéologiques
- d'autre part la mise à la disposition des étudiants d'un outil d'études et de recherches.

Pour ce faire, il serait nécessaire de lui attribuer une ou deux salles organisées comme suit :

- I secteur consacré à la bibliothèque qui regrouperait tous les ouvrages spécialisés ayant un rapport avec les études et la recherche archéologique - ouvrages répertoriés et classés selon les centres d'intérêts: rapports de fouilles, études de céramique, géologie, études anthropologiques etc... un premier fond d'ouvrages existe déjà et y trouverait immédiatement sa place.
- I secteur consacré au classement des documents archéologiques comprenant plusieurs sections :
  a) étude de la céramique
     - fichier - classement par sites : échantillonnages de tessons sur tableaux
     - fichier - classement par types :
       - forme et usage
       - style et décor
       - technologie

     C'est-à-dire constitution d'un fichier typologique associé à une documentation photographique.

  b) étude de sites : classement de tous les dossiers de fouilles concernant les sites maliens à partir

.../...

des rapports déjà existants, des photocopies d'archives, des comptes rendus des fouilles qui seront pratiquées - classement à base régionale.

Afin d'établir pour chaque fiche ou chaque dossier les documents photographiques correspondants aux descriptions, il sera nécessaire de prévoir une liaison entre le centre de documentation archéologique et l'un des laboratoires-photo existant à Bamako.

. I secteur réservé au dépôt du matériel archéologique le plus significatif.-

X

82.88

-=- LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT DU MALI A L'HONNEUR LE CENTRE PEDAGOGIQUE SUPERIEUR (C.P.S.)

Par Baba Akhib HAIDARA
Directeur Général des Enseignements Supérieurs
et de la Recherche Scientifique

Excellences,
Mesdames, Messieurs

Conférer un grade universitaire à des Etudiants méritants n'est certes plus un évènement même si cela se produit dans un pays sous-développé.

Pourtant, la cérémonie d'aujourd'hui marque bien un évènement en ceci qu'elle vient couronner, d'un succès encourageant, une expérience éducationnelle originale : aujourd'hui se délivrent les premiers diplômes de doctorat malien. En même temps qu'un premier aboutissement, c'est le début d'une activité scientifique de niveau supérieur dont nous attendons qu'elle dynamise progressivement tout notre système d'enseignement.

Ce système qui naguère suscita l'intérêt des populations tout autant que celui des experts continue, dans son développement actuel, à retenir l'attention des organisations internationales comme celle des autorités gouvernementales.

Qu'en cette année scolaire 1972/73, le dixième anniversaire de la Réforme de notre enseignement coïncide avec la sortie des premiers docteurs formés au MALI ; doit nous engager à mieux apprécier les justes conceptions de base de cette Réforme.

Permettez moi, ici, Mesdames, Messieurs, de suivre quelques instants ma mémoire jusqu'en cette année scolaire 1962/63 pour saluer encore une fois l'esprit de la grande Réforme malienne de l'Enseignement.

Tout commença, en effet, il y a quelque dix ans lorsqu'une expérience fut entreprise à l'échelle nationale portée par une foi qui soudait tout un peuple. L'on se souvient qu'alors un jeune Etat confronté comme tant d'autres à des problèmes de nature et de dimension jusque là inconnues, a eu l'ambition - une heureuse ambition -

.../...

de repenser globalement le système d'éducation que lui léguait une colonisation octogénaire. Gigantesque, la tâche ne fut point facile ; non qu'il y manquât un souffle authentiquement national mais parce que son accomplissement requerrait des moyens si peu conventionnels qu'elle devait être contenue par une volonté nationale globalement animée et mobilisée.

Quoi qu'il en fût, un nouveau système d'éducation vit le jour par la Réforme de 1962 qui sollicitait l'esprit vers des attitudes nouvelles, interrogatrices. Celle-ci devint opérationnelle, Janvier 1963, en substituant aux anciennes structures de l'enseignement un tronc fondamental commun de neuf ans et un enseignement secondaire général de trois ans. Dans le même temps était posé le premier jalon de l'enseignement supérieur grâce à l'ouverture de l'Ecole Normale Supérieure.

La Réforme de 1962 dégagea les principes qui devaient désormais, gouverner l'enseignement :

- Lier l'Ecole à la vie
- Enseignement de masse et de qualité adapté aux besoins et aux réalités du Mali
- Enseignement qui décolonise les esprits et réhabilite l'Afrique et ses valeurs propres.

Ces principes qui se voulaient être au service d'un nouvel idéal humain étaient eux-mêmes fondés sur l'humanisme de Paul LANGEVIN auquel le nouveau système d'éducation emprunte la définition :

> "...de former l'être humain à partir de l'enfant, de le préparer et de l'adapter aussi largement que possible à la vie, au contact avec la nature et les hommes, en développant pleinement sa personnalité et en lui donnant les moyens d'accéder, pour le plus grand bien de tous, à la forme d'activité où il peut rendre le plus de service en raison de ses aptitudes et de son effort personnel".

Les démarches intellectuelles les plus significatives dans la recherche des solutions adéquates à nos problèmes d'éducation procèdent en fin de compte de cet idéal-ci et de ces principes-là. Aussi la politique du Mali en matière d'enseignement, a toujours

.../...

été, grâce à une réflexion critique permanente, une politique de création et d'innovation. Au niveau de l'enseignement supérieur, elle s'est concrétisée par la création progressive d'Institutions spécialisées ayant vocation de former des cadres directement utilisables par l'économie. C'est ce qui nous vaut de disposer aujourd'hui de cinq grandes Ecoles, chacune étant fournisseur de cadres pour un secteur déterminé de l'économie. Ainsi l'Institut Polytechnique Rural, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs, l'Ecole Nationale d'Administration, l'Ecole de Médecine, de Pharmacie et de Dentisterie sont destinés à fournir des cadres respectivement aux secteurs agropastoral et forestier, industriel, économico-administratif et sanitaire. La toile de fonds de ce dispositif universitaire, c'est l'Ecole Normale Supérieure, doyen de nos Etablissements d'enseignement supérieur.

Tous ces Etablissements dispensent un enseignement universitaire, pluridisciplinaire et professionnel d'une durée de quatre ans après les études secondaires.

Le rôle et la place de l'Ecole Normale Supérieure dans notre système d'enseignement découlent de la priorité première reconnue à la formation des formateurs. Au cours de son histoire, cet Etablissement a connu une évolution remarquable qui témoigne de son dynamisme. Cette évolution a fini par lui poser le problème de l'encadrement de sa propre croissance. C'est à ce niveau que se saisit la raison d'être du Centre Pédagogique Supérieur.

La démarche qui y a conduit se caractérise par un souci permanent de recherche des solutions adaptées à des situations specifiques, souci injecté et entretenu par les principes fondamentaux que j'ai évoqués tout à l'heure.

Le Centre Pédagogique Supérieur se définit comme un étage supplémentaire de l'Ecole Normale Supérieure dont la vocation est de former des professeurs d'enseignement supérieur et des chercheurs universitaires. En cela il répond à un besoin réel et bien précis. En effet l'amélioration du développement de l'enseignement dépend, en grande partie, de la qualité de l'encadrement pédagogique et scientifique des Etudiants. Il nous a paru donc nécessaire, pour nos Etablissements d'enseignement supérieur, de disposer d'un corps enseignant non seulement qualifié et compétent mais encore

.../...

stable et permanent. Et ces exigences ne peuvent, à notre avis, être satisfaites que dans la voie et par le moyen de la formation et de la constitution d'un corps de Professeurs Maliens d'enseignement supérieur. Aussi, grâce au cadre et aux structures de l'Ecole Normale Supérieure il a été possible d'expérimenter cette formule du Centre Pédagogique Supérieur qui nous propose un modèle éducationnel souple et économique, intégrant tous les facteurs contraignants qui marquent la situation : spécifique actuelle. Le fonctionnement du modèle peut être résumé en cinq points suivant le schéma que voici :

1°) Pour chacune des spécialités d'études prévues par le Centre Pédagogique Supérieur il est constitué un petit groupe d'étudiants déjà diplômés de l'enseignement supérieur.

2°) Les groupes d'étudiants ainsi constitués sont formés, entrainés et éduqués grâce à une double action pédagogique et scientifique :

a) une première action est conduite par des Professeurs responsables des enseignements et directeurs des recherches qui peuvent être :
   - soit des professeurs non résidents qui effectuent plusieurs missions par an auprès du Centre Pédagogique Supérieur
   - soit des professeurs résidents titulaires.

b) une deuxième action est assurée par des Professeurs-Assistants Maliens et Etrangers qui encadrent et entraînent les Etudiants suivant les directives des Professeurs titulaires et responsables.

3°) La formation au Centre Pédagogique Supérieur débute avec un programme annuel d'études approfondies. Après quoi, les Etudiants reconnus aptes sont chargés d'un travail de recherche devant le mener à la soutenance d'une thèse de doctorat de spécialité dans un délai maximum de deux ans.

4°) Afin d'assurer à l'opération une ouverture sur la communauté scientifique internationale, les Etudiants effectuent un séjour de durée limitée dans les laboratoires et instituts que dirigent leurs directeurs de thèse. Au cours de ce séjour ils participent

.../...

à diverses réunions scientifiques, mènent différentes opérations tout en observant l'ensemble des activités d'un centre scientifique.

5°) L'essentiel et le plus gros des travaux de recherche menés par les Etudiants se déroulent dans les laboratoires mêmes du Centre Pédagogique Supérieur à l'Ecole Normale Supérieure de BAMAKO.

Mesdames, Messieurs

C'est en Septembre 1970 que le Centre Pédagogique Supérieur a recruté ses premiers Etudiants. Sur treize qu'ils étaient au départ, dix ont pu se voir chargés d'un travail de recherche dans les spécialités de l'analyse mathématique, la géométrie, l'énergétique, la microbiologie du sol et la physiologie animale. Les disciplines présentant des difficultés matérielles différentes selon leur caractère expérimental, les chercheurs en mathématiques ont pu avancer plus vite que leurs camarades en sciences expérimentales.

Les lauréats qui vont recevoir, tout à l'heure, leurs diplômes présentent pas ailleurs la particularité d'avoir reçu toute leur formation universitaire et post-universitaire au MALI même. Trois d'entre eux sont, en fait, des purs produits de notre système d'enseignement en ce sens qu'ils en ont parcouru tous les cycles, depuis le Fondamental jusqu'au Supérieur. Alors, si l'on considère ces résultats à travers le chemin qu'il a fallu parcourir pour y aboutir on comprend que le souvenir du début réveille notre mémoire. Dans ce mouvement de rappel, qu'il me soit permis de couvrir d'un même sentiment de reconnaissance tous ceux qui, hier comme aujourd'hui, par leurs efforts de réflexion, par leurs actions menées dans l'exercice des fonctions publiques ou dans l'anonymat du travail quotidien, ont su rendre clair et perceptible pour le MALI un constat global et une possibilité originale.

Constat global : les systèmes d'enseignement hérités de la colonisation ayant attesté largement leur profonde inadéquation à l'environnement africain et leur inaptitude à y promouvoir un développement réel, il était urgent et il est vital d'en concevoir de nouveaux, non déracinants et mieux adaptés au contexte socio-économique des nouveaux Etats.

.../...

Possibilité originale : un courage réaliste dans les idées, une confiance raisonnée dans les capacités collectives peuvent inspirer des modèles éducationnels viables et différents des constructions scolaires extraverties dont le modernisme eclectique et superficiel interdit tout dialogue réel avec leur environnement.

C'est dans cet esprit et ce mouvement que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a eu l'heureuse initiative de proposer à l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, d'expérimenter la formule du Centre Pédagogique Supérieur. L'UNESCO, on le sait, possède, parmi tant d'autres qualités hautement appréciées par les Etats Africains, celle de saisir, de comprendre et d'aider toute idée qui lui paraît recevable et sérieuse proposée pour la rénovation des systèmes traditionnels d'enseignement. Grâce à son intervention, le Centre Pédagogique Supérieur est en train de gagner un honneur conforme au sérieux du travail qui s'y affectue. L'hommage que va lui rendre Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ne peut être plus mérité.

Aux lauréats qui ont aujourd'hui le privilège de porter le titre de Docteur je voudrais rappeler qu'en matière de savoir le succès ne doit pas rendre orgueilleux. Au contraire il doit commander, par la mesure qu'il donne de tout ce qui reste à savoir par rapport au peu que l'on vient d'acquérir, il doit, dis-je, commander une humilité d'autant plus naturelle qu'elle requiert une exigence intellectuelle toujours plus grande et une conscience toujours plus aigüe de l'immense valeur du patrimoine culturel universel. Et pour vous, jeunes universitaires maliens, votre situation privilégiée doit vous imposer, en plus, une humble gratitude envers votre peuple. Car aucun moyen financier n'existera jamais qui permettrait d'offrir à tous les citoyens de ce pays ce que vous venez de recevoir. C'est pourquoi je vous invite à méditer ce qu'a dit un grand Patriote Africain : le Président Julius NYERERE :

> "Ceux qui reçoivent le privilège d'un enseignement supérieur ont le devoir de rembourser le sacrifice fait par les autres. Ils sont comme un homme a qui l'on aurait donné toute la nourriture dans un village qui meurt de faim pour qu'il ait la force de ramener du ravitaillement d'un endroit éloigné. S'il accepte cette

.../...

nourriture, mais n'apporte pas une aide à ses frères, c'est un traite."

Ne doutant pas que cette prescription vous servira de crédo, permettez-moi de vous offrir en exemple à nos milliers d'étudiants et élèves.

Je vous présente en manière d'offrandes au pays tout entier pour exorciser le complexe des études à l'étranger, la complexe des diplômes étrangers, le manque de confiance en soi.

Enfin, je vous présente en manière d'exhortation à la confiance du peuple, à la confiance en nous-mêmes.

98-94

PROJET DE PROGRAMME POUR LES RECHERCHES LINGUISTIQUES A L'ISHM.

Par Adama SAMASSEKOU chercheur en Linguistique à
l'Institut des Sciences Humaines du Mali

I - INTRODUCTION :

L'importance des problèmes linguistiques liés au développement de l'étude de nos langues nationales n'échappe plus à personne aujourd'hui. En effet, la nécessité de transcrire ces langues s'impose de plus en plus avec beaucoup d'acuité. D'abord, il y a un problème vital de conservation, de fixation, d'une manière fidèle et naturelle, de nos traditions orales et ensuite, d'une façon plus générale, il y a l'essentiel - doter nos langues d'une tradition écrite scientifiquement élaborée, de moyens permettant leur diffusion rationnelle et leur développement, donc la mise en valeur de toutes nos ressources culturelles, la destruction progressive de facteurs d'acculturation qui nous dépersonnalisent, tant il est vrai que la langue est le moyen essentiel de diffusion d'une culture.
Ce projet de programme se propose de déterminer les priorités de l'heure dans le domaine des recherches linguistiques à l'ISHM.

II - BUTS DES RECHERCHES LINGUISTIQUES

Les travaux linguistiques au niveau de l'Institut des Sciences Humaines du Mali ont pour but, à l'étape actuelle, l'étude approfondie de la structure de nos langues nationales (essentiellement : le bambara, le peul, le songhoy et le tamachek), l'élaboration, sur la base de cette étude, de documents divers dans ces langues, permettant :

1°) la fixation, la diffusion fidèle et la conservation des éléments de notre patrimoine culturel

2°) l'enseignement de ces langues, garantie d'une véritable promotion culturelle.

Ces deux aspects réprésentent l'essentiel des problèmes qui nous préoccupent actuellement. D'abord, concernant le premier point - la fixation, la diffusion fidèle et la conservation des éléments de notre patrimoine culturel, il s'agit d'une question très urgente, voire alarmante. En effet, du fait de l'absence d'écriture pour nos langues, tous nos faits de culture, toutes nos richesses spirituelles sont conservés sous une forme orale, ce qui nous fait appartenir à ce

.../...

que d'aucuns appellent la civilisation de l'oralité. Ainsi le processus de survivance de nos richesses culturelles se réalise essentiellement par leur retransmission orale de génération à génération. Or les vieilles générations, dépositaires de ces richesses, sont susceptibles de disparition prématurée, avant même que l'on ne thésaurise tous nos faits de culture. D'où la nécessité d'élaborer rapidement un système permettant leur fixation et leur conservation.

Ce système est déjà en partie mis sur pied avec l'adoption d'un alphabet pour les langues nationales. Il s'agit désormais de l'appliquer rationnellement, tout en l'améliorant constamment. Quant au deuxième point, c'est-à-dire l'enseignement des langues nationales, il n'est point besoin, partant de ce qui vient d'être dit, d'en démontrer l'importance. Nous nous limiterons seulement à attirer l'attention sur le fait suivant : jusqu'ici, dans la pratique d'enseignement des langues nationales dans notre pays, il s'est agi d'une alphabétisation fonctionnelle concernant uniquement certaines zones de développement économique (essentiellement liées à la production de l'arachide, du coton et plus récemment du riz et du mil) ; donc la sphère d'action de cette alphabétisation est très limitée. Mais il y a quelque chose de plus important, c'est que :

1°) cet enseignement des langues nationales ne s'applique pas à toutes les principales langues (bambara, peul, songhoy, tamachek), mais uniquement au bambara (zones de production du coton, de l'arachide et un peu du riz) et très récemment au peul (zones de production du riz et du mil)

2°) Cet enseignement concerne les personnes du monde rural n'ayant pas été à l'école, et, singulièrement, des personnes adultes. Ce qui pose un problème d'avenir, de continuité bénéfique de l'effet de cette alphabétisation -
C'est dire que, sans nier l'apport de l'alphabétisation fonctionnelle, il serait indispensable, voire impérieux, de développer un vaste système d'enseignement de masse de nos langues nationales, de toutes nos langues nationales, tant du point de vue de l'alphabétisation de ceux qui sont en dehors des écoles (en mettant l'accent sur les jeunes qui se trouvent dans ce cas précis), que du point de vue de l'introduction de cet enseignement dans nos écoles fondamentales, secondaires et supérieures.

.../...

Ce vaste système se réalisera, évidemment, par étapes, au niveau d'abord, par exemple, du fondamental.
Par ailleurs, compte tenu de l'importance du français, tant dans notre pays (du point de vue historique) que sur le plan international, l'enseignement de nos langues nationales pourra se faire à côté du français, en un système de bilinguisme, que l'on observe déjà dans beaucoup d'autres pays. Evidemment cette action nécessite une étude préalable très approfondie et large, tenant compte des expériences vécues.
Il ne s'agit pas de précipiter les choses d'une manière non réaliste, mais de réaliser un long processus de mise sur pied des structures adéquates, processus qui, justement parce qu'il est long et laborieux (mais indispensable parce que vital), devrait être entamé sine die.

Il suffirait de se rappeler que l'enseignement de nos langues nationales est la garantie d'une véritable promotion culturelle et, partant, générale, de notre société.

Par ailleurs, il est important de mettre l'accent sur l'interdépendance des deux aspects ci-dessus indiqués, sur leur liaison profonde : autant la fixation par écrit de nos traditions et faits de culture représente des matériaux utiles pour l'enseignement, autant l'enseignement des langues nationales permettrait de rationaliser et diversifier le processus de codification par écrit de nos ressources culturelles et spirituelles.

III. ORGANISATION DES RECHERCHES LINGUISTIQUES A L'ETAPE ACTUELLE

A. Il est nécessaire, en premier lieu, d'insister sur l'importance des rapports qui devraient exister entre l'ISHM - Centre des travaux théoriques et l'IPN et le Centre d'Alphabétisation Fonctionelle - Centre des travaux pratiques. En effet c'est au niveau de ces derniers que seront mises en application les données des recherches effectuées à l'ISHM. D'où la collaboration indispensable entre ces différents services, ce qui permettra d'une part l'approfondissement et le contrôle des travaux théoriques par les données concrètes, d'autre part la rationalisation et l'enrichissement, grâce à l'apport théorique, des faits multiples de la pratique quotidienne.

.../...

B. Pour la bonne marche des travaux de recherche à l'Institut, il serait utile de prendre quelques dispositions telles que :

1°) doter l'ISHM de transcripteurs dans les langues principales ci-dessus citées.

2°) mettre sur pied des cercles d'étude au niveau, si possible, de chacune des quatre langues -

3°) procéder à la coordination des travaux de l'ISHM dans ce domaine avec tous les secteurs intéressés de la vie nationale, afin de rendre plus dynamiques et rentables les structures ainsi mises en place.

La question la plus urgente en ce moment est celle des transcripteurs. Mais comment en trouver, en l'absence de transcripteurs professionnels ?
A cet égard nous proposons ce qui suit :

- procéder à un recrutement, parmi les membres non orientés du corps enseignant, de quatre à cinq personnes, qui seraient ainsi détachées à l'ISHM. Il serait souhaitable, au niveau du choix de ces futurs transcripteurs, que chacun d'entre eux possède au moins deux des langues nationales.

- garantir leur formation technique de transcripteurs en un temps record, tout en les sensibilisant, au besoin, au problème du développement de l'étude de nos langues.

Deux possibilités s'offrent pour réaliser cette formation : soit faire effectuer directement un stage de six mois aux intéressés au Niger, soit les former sur place, ici, avec les moyens de bord.

La première solution, tout en ayant l'avantage d'une formation théorique solide, a l'inconvénient de prolonger le délai de mise en application du présent programme et de paralyser ainsi un peu les recherches à l'Institut. Quant à la seconde possibilité, elle a l'avantage d'engager moins de frais pour la formation et d'être assez pratique et surtout rapide, l'apprentissage de la transcription se faisant parallèlement au travail concret de transcription. Cependant, cette initiation à la transcription sera plus rudimentaire et, certes, moins systématisée que dans un centre spécialisé. C'est pour cette dernière raison que l'on pourra envisager plus tard, après le décollage réel du programme, des stages de perfectionnement.

.../...

En ce qui concerne le fonctionnement des cercles de langues, il serait souhaitable que les membres de ces cercles soient des cadres de bonne volonté, passionnés pour le travail sur les langues nationales et réellement déterminés à mettre tout en oeuvre pour la promotion de leur étude.

Les transcripteurs aideront à l'animation constante de ces cercles.

Les travaux des cercles s'effectueront dans des directions diverses, tenant compte des priorités du moment :

- confection de recueils de traditions orales,
- élaboration d'ouvrages à valeur littéraire,
- élaboration de grammaires et de manuels scolaires,
- édition de brochures, Périodiques, etc...
- élaboration de dictionnaires complets et de terminologie dans différentes disciplines, etc..., etc.....

C. Un aspect important de l'organisation des recherches linguistiques à l'ISHM se trouve être la nécessaire collaboration avec des centres analogues dans les états voisins. Cette collaboration est d'autant plus indispensable que dans un grand nombre de cas nous sommes en présence d'états dont les populations parlent des langues appartenant à la même famille linguistique. D'où la nécessité d'unifier les recherches et leurs résultats.

L'objet de la collaboration pourrait avoir plusieurs aspects : échange de chercheurs, de travaux, d'expérience, concertations : organisation de rencontres, séminaires scientifiques, coordination des recherches, détermination de programmes communs de recherche dans des domaines bien spécifiés, etc..., etc... Bref, il s'agira d'établir et développer tous les genres de rapports qui peuvent exister entre des organismes de même nature.

III - CONCLUSION

Le présent projet donne les grandes lignes du programme, son orientation générale. Certains détails techniques de son application, une fois le principe acquis, pourront être développés ultérieurement et être l'objet d'analyses plus particulières.

Rappelons donc brièvement les aspects essentiels à retenir.

1°) mise sur pied et animation des structures permettant la recherche théorique au niveau de l'ISHM (ex : transcripteurs, cercles...)

.../...

2°) nécessaire collaboration avec des organismes tels que l'IPN et le Centre d'alphabétisation

3°) coordination avec des centres analogues dans les états voisins -

4°) et enfin - résultat général - transformation de l'ISHM en un véritable centre nerveux de la recherche scientifique.

UNE OPINION : LE DROIT INTERNATIONAL VERS UNE SCIENCE DE LA PAIX

par Issa SAMAKE, Administrateur Civil, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Membre actif de l'Académie de Droit International de La Haye.-

Au moment où la guerre nucléaire et la dégénération de l'environnement humain menacent l'existence de la race humaine dans sa totalité, l'apport le plus précieux que les juristes puissent prêter réside dans l'élaboration de règles constituant le Droit international nouveau de l'environnement : le "ius constituendum".

Au même moment, l'humanité commence à comprendre que les nations différentes sont liées par des intérêts communs et qu'il n'existe pas de races qui soient supérieures aux autres. Le Droit international joue aujourd'hui le facteur principal de la démocratisation des relations internationales.

Le Droit international traite des tâches concrètes pour la défense de la paix sur les points névralgiques de notre planète, les plus dangereux pour le sort de l'humanité et aussi la méthode qu'il convient pour appliquer les principes de la Charte de l'O.N.U. pour régler les litiges qui surgissent entre les Etats, dans le but de trouver une solution aux contradictions juridico-politiques du 20ème siècle.

Vu la supériorité croissante des forces de la paix et du mouvement de libération sur celles de l'agression et de la guerre, la coexistence pacifique est devenue une exigence objective du droit international. Pour la première fois, des conditions sont réunies où les efforts conjugués des internationalistes au sein de l'Académie de Droit international de La Haye peuvent banir pour toujours les guerres de la vie de la société.

En outre, le Conseil Mondial de la Paix, tenue en octobre 1972 à Santiago du Chili, a lancé l'initiative d'un Congrès Mondial des forces pacifiques afin de développer les actions communes de toutes les forces du monde et instaurer un climat de détente internationale, en vue d'assurer la paix, la sécurité et l'indépendance des peuples.

En réalité, la lutte du droit international vers une science de la paix, trouve son expression éclatante dans l'internationalisme profond de la politique internationale de tous les Etats du monde.

.../...

A notre époque où la balance des forces dans l'arène mondiale penche pour la paix, l'influence du droit international est si grande, comme le montrent les évènements du Viet-Nam, qu'il peut faire pression sur tous les Etats et les contraindre à obéir aux décisions de l'O.N.U. (Organisation des Nations-Unies). Une longue période de l'histoire de l'O.N.U. a été marquée par la "guerre froide" et par des agissements cherchant à faire de l'O.N.U. un instrument de cette guerre. L'Organisation des Nations-Unies ne réflète plus le rapport des forces réelles qu'elle assiste. Impuissante à la violation de sa Charte, elle cède sous la pression du chantage des grandes puissances coloniales et impérialistes qui bafouent l'immense force morale qu'elle représente. "En effet, depuis 1947, approximativement, la politique des grandes puissances a eu, d'une manière évidente, la primauté sur le droit dans la vie internationale, aussi bien au sein qu'en dehors des Nations-Unies.

"Le Droit international a été également délaissé par de nombreux auteurs qui ont souligné le rôle de la force et l'importance des seuls facteurs politiques et ont moins tenu compte des obligations juridiques des Etats découlant de la Charte et concernant la nécessité du maintien des rapports pacifiques entre les Etats et la solution des différends internationaux uniquement par des moyens pacifiques" (1).

En outre, les pays nantis ont une attitude égoïste à l'égard des pays africains ; égoïsme caractérisé par l'insuffisance de leur aide, la priorité qu'elles accordent à la défense de leurs propres intérêts au moment des conférences internationales et leur volonté constante de diviser l'Afrique ("divide et impera") chaque fois que les Etats africains tentent de se regrouper.

---

(1) Etude du Professeur Milos RADOJKOVIC sur la Communauté Internationale et le Désarmement (Revue politique internationale n°547, 1973 ; p. 2.

.../...

La détente internationale, la reconnaissance déjà universelle du principe de la coexistence pacifique en tant que fondement des relations entre pays ayant un système différent, semblent devoir ouvrir à l'O.N.U. une activité plus efficace que par le passé surtout dans le domaine du droit international. Je vois par là l'ONU comme institution qui est à la fois l'instrument de la coopération économique internationale, et le terrain d'une âpre lutte idéologique et politique entre deux tendances, à savoir : tendance impérialiste réactionnaire, d'une part, et tendance démocratique progressiste, d'autre part, pour une contribution positive au développement des relations économiques internationales et de la coopération entre Etats à régimes sociaux différents, en sauvegardant la paix mondiale sur la terre (pacem in terris).

"Le bilan des débats sur les problèmes économiques du développement des pays décolonisés à la XXVIIème (27ème) session de l'Assemblée Générale de l'ONU a clairement montré le profond abîme qui sépare les Etats d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine des pays capitalistes évolués, toute l'incompatibilité des intérêts des monopoles impérialistes et des pays récemment libérés.

Le droit international devrait être favorable à des discussions constructives au sujet des différents problèmes de base dont s'occupe l'ONU et faciliter l'élaboration et la mise au point des solutions positives :

1/ - Aider les pays qui se sont débarrassés du colonialisme à surmonter le retard économique et bâtir une économie nationale indépendante ;

2/ - Eliminer les entraves à la division internationale du travail et dans la préparation des conditions d'une coopération économique, mutuellement avantageuse et de droit ;

3/ - Extinction des foyers de guerre et des conflits existants pour la sécurité internationale ; liquidation des vestiges du colonialisme et de la politique raciste.

Le problème capital est celui du désarmement et de la coopération internationale, en luttant contre toutes les formes d'exploitation et d'inégalités du développement économique. C'est là

..../...

que se trouve la principale des expectatives et des espoirs que nous attachons au droit international vers une science de paix. Mais les évènements des derniers jours montrent que plus la situation des impérialistes, des néocolonialistes et des racistes dans leurs tentatives d'arrêter le mouvement de libération nationale est désespérée, plus ils perpètrent des crimes de toutes sortes contre l'humanité. Ainsi, les bombardements sauvages sur le territoire de la R.D.A. les attaques israéliennes contre le Liban et la Syrie, l'assassinat d'Amilcar CABRAL, éminente personnalité africaine, par les colonialistes portugais, témoignent de ces crimes.

"Le régime de Salisbury avec son cortège de souffrance, de répression et d'humiliation, de sang, de larmes et de deuil, un régime qui ne représente qu'une infime minorité de la population, a pour seul fondement de son droit à l'exercice du pouvoir d'Etat son appartenance à une race déterminée. Depuis huit ans, la clique de I an SMITH continue de défier l'ONU avec arrogance. Le 6 novembre 1965, l'Assemblée Générale, dans sa résolution 2022 (XX), mettait le Royaume-Uni en garde contre toute évolution de la situation en Rhodésie du Sud au détriment de la majorité africaine" (1).

La R.A.S. (République d'Afrique du Sud) compte 22 millions d'habitants, mais pour les gouvernements, il n'y a que 4.000.000 d'hommes, ceux dont la peau est blanche, et ils traitent les 15 millions d'Africains et les 2 millions et demi d'Asiatiques et de métis en "sous-hommes". Ces derniers sont discriminés tout au long de leur vie, et même morts, ils ne peuvent être ensevelis près des défunts blancs. Bref, le régime de la R.A.S. est une copie conforme de celui de l'Allemagne fasciste avec cette seule différence que la R.A.S. ne porte pas le titre de "Reich".

---

(1) Voir intervention de S.E. Charles Samba CISSOKHO, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Mali à la 27ème session de l'ONU devant le Conseil de Sécurité sur la crise rhodésienne le 29 septembre 1972.-

.../...

L'avenir d'un peuple ne saurait être placé entre les mains d'un juriste quel qu'il soit, mais devrait dépendre d'un jugement et d'une option politiques adoptés de façon responsable et non pas sur des bases faussement technocratiques tendant à servir les intérêts du grand capital financier dans cette partie du continent africain.

Ces propos constituent la meilleure preuve de barbarie de l'impérialisme international et de violations de toutes les règles et des lois internationales et humaines.

Pour moi, le droit international vers une science de paix ne saurait composer avec les puissances coloniales au détriment des peuples asservis. Il ne pourra pas se mettre au service des puissances de domination parce que l'un de ses principaux buts est d'enrayer le colonialisme anachronique de ce siècle.

Tout en s'associant à l'esprit de la paix, il ne saurait pour autant sacrifier le principe fondamental contenu dans la déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Vu la transformation de la structure des peuples, vu le développement de l'économie et de la technique, vu que les sciences parviennent à des connaissances nouvelles et à de nouveaux critères moraux, le Droit international doit se mettre au pas de l'évolution sociale pour réduire l'écart qui le sépare de la réalité. Le droit étant une des notions abstraites, dépend des conditions changeantes matérielles et immatérielles de l'ordre social dans lequel il est appelé à jouer. A cet effet, je le souligne encore une fois de plus, il ne saurait exister un droit international vers une science de paix, que si le respect des traités signés (pacta sunt servanda) et des engagements pris est pleinement assuré par tous les Etats, et si l'égoïsme le plus étroit empêche l'humanité de comprendre que sa survie est liée à la solution fraternelle des problèmes.

Le respect du droit doit remplacer l'équilibre de la terreur afin de garantir les droits nationaux fondamentaux des

.../...

peuples (indépendance, souveraineté, unité et intégrité territoriale), pour que vivent la paix, la coopération et la justice dans le monde. Le droit international contemporain étant, toutes les règles de conduite des normes contractuelles et coutumières changent historiquement et régissent les rapports politiques et économiques spécifiques de la lutte et de la collaboration des Etats en temps de paix et de guerre. Evidemment, toute tentative d'explication des mouvements politiques et sociaux du monde actuel se heurte à l'examen des faits économiques et aussi à l'étude des faits techniques et scientifiques qui déterminent l'évolution économique. C'est pourquoi, j'en suis sûr, tant qu'une définition commune de la légitimité fera défaut, rien ne limitera le pouvoir que l'homme a acquis, idéologie et matérialisme ne pouvant qu'approfondir les schismes qui séparent les nations. Une nouvelle conception du droit international est devenue indispensable, car sans elle la stabilité dans le monde d'aujourd'hui n'est qu'un leurre.

La session de l'Assemblée Générale de l'ONU, placée sous le mot d'ordre d'"année d'évolution du droit international vers une science de paix" et dont les travaux se sont déroulés sous le signe d'une évolution internationale vers la détente de la paix et de la négociation, justifie ces faits.

Les négociations soviéto-américaines en mai 1972 à Moscou, les Accords signés entre les deux pays, les Traités de l'U.R.S.S. et de la Pologne avec la R.F.A., l'Accord quadripartite sur Berlin-Ouest, la Conférence des Ministres des pays non-engagés tenue au mois d'août 1972 à Georgetown (Guyane), et les principes de la coopération internationale, non seulement ont contribué largement à une détente dans le monde, mais ont eu une grande influence sur la situation internationale.

Je pense que ces diverses résolutions doivent répondre aux intérêts de tous les hommes attachés à la paix, pour annoncer une riposte énergique d'une part à tous ceux qui se prononcent contre la détente et qui sont pour le retour à la guerre froide, à la course aux armements, et d'autre part à tous ceux qui sèment

.../...

la crainte, la méfiance et la haine entre les peuples.

L'action commune dans l'arène internationale consiste en des mesures que les Etats peuvent prendre pour rétablir la paix dans les zones de conflits et faire réduire simultanément tous les problèmes, en ce qui concerne l'influence de diverses forces intérieures et extérieures bien davantage qu'en ce qui concerne les relations bilatérales et multilatérales.

Dans ces conditions, la nécessité s'impose de donner à ces relations une base stable et une égalité juridique de façon à ce que les Etats puissent en tenir compte dans leurs plans de promotion économique. Cette égalité juridique doit être conçue comme une égale soumission aux normes du Droit international public contemporain, vu les insuffisances du Droit international classique.

Seule cette conception de l'égalité des Etats permet de tenir compte des inégalités de fait, par conséquent, de respecter les exigences fondamentales du réalisme juridique, de tenir compte des responsabilités pour que vivent la paix, la coopération et la justice dans le monde.

Mais malheureusement, le système d'exploitation mondial est organisé de telle manière que le Tiers-monde demeure un réservoir de matières premières. A ce sujet, voir l'étude du Professeur SAMIR AMIN au Séminaire de l'I.D.E.P. (Institut africain de développement économique et de planification) organisé à Bamako du 5 au 30 mars 1973 sur les stratégies de développement applicables aux pays d'Afrique de l'ouest sans accès côtier. Je cite : "L'accumulation des profits se fait au bénéfice du "centre" (pays industriels), alors que la "périphérie" (Tiers-monde) s'appauvrit de jour en jour". Fin de citation.

Il existe le risque d'une hégémonie des super-puissances sur le monde qu'elle tentent de diviser en zones d'intérêts et de maintenir le "statu-quo". Un petit pays qui s'efforce de maintenir sa propre individualité et ses intérêts particuliers, court

des risques très graves dans une telle situation. Nous avons vu des exemples effrayant en Orient comme en Occident. C'est un développement auquel les petits pays (pays sous-développés) doivent s'opposer.

Le conflit au Viet-Nam concernait aussi le droit d'un petit pays à l'autodétermination, à vivre et à subsister. La victoire des peuples viet-namien, algérien, démontre que la volonté, l'intelligence, le courage et la combativité d'un peuple peuvent venir à bout de la plus formidable machine de guerre de l'histoire. L'honneur de la science exige qu'elle bénéfice au mieux-être de l'humanité tout entière. Le droit au développement est l'un des éléments essentiels de la paix mondiale.

C'est pourquoi nous sommes pour le rejet de la conception selon laquelle les rapports internationaux devraient reposer sur l'équilibre de la terreur. Dans le même ordre d'idées, Monsieur MELOR STOUROUA, commentateur à l'Agence de presse Novosti, écrivait dans le journal "Le Monde" n°8842 du 19/6/1973 : "La paix fondée sur la coopération économique mutuellement avantageuse est beaucoup plus durable que celle fondée sur un "équilibre nucléaire de la peur".

Pour terminer, je dirais que la lutte des idéologies peut trouver sa solution dans la coexistence pacifique, la compétition loyale et libre entre systèmes différents, tant il est vrai que la victoire reviendra immédiatement à l'idéologie qui rejette l'injustice, les iniquités sociales, qui abolit l'exploitation de l'homme par l'homme, la domination d'un peuple ou d'un Etat par un autre.

Le Droit international vers une science de paix doit aboutir à l'instauration d'une coopération basée sur les avantages réciproques, le respect mutuel, la tolérance, la confiance, et surtout, l'entr'aide fraternelle. Il doit aussi contribuer efficacement à l'avènement d'un monde de justice sociale, un monde se soumettant à un moral. Il doit enfin aider résolument les peuples encore asservis et subjugués à s'afranchir de la sujétion colo-

.../...

niale, à retrouver une vie propre (l'autodétermination). Avant tout, la lutte pour la défense de la paix passe par celle en faveur de la liberté et de la souveraineté nationale des peuples./.-